



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

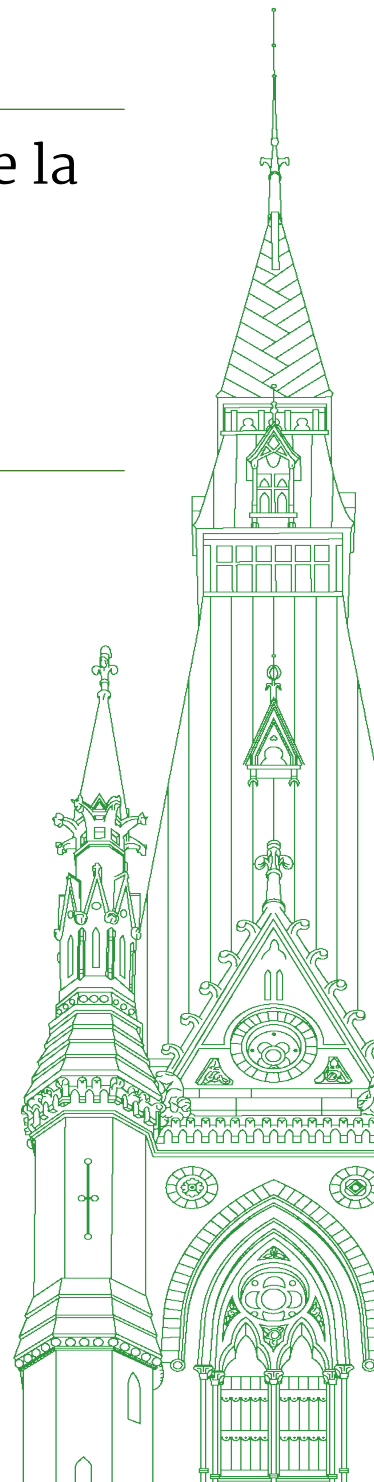
Comité permanent de la science et de la recherche

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 046

Le jeudi 8 octobre 2026

Présidente : Salma Zahid



Comité permanent de la science et de la recherche

Le jeudi 8 octobre 2026

• (1540)

[Traduction]

La présidente (Salma Zahid (Scarborough-Centre—Don Valley-Est, Lib.)): La séance est ouverte.

Bienvenue à la 46^e réunion du Comité permanent de la science et de la recherche.

Nous nous réunissons aujourd'hui pour reprendre l'examen du rapport du Groupe consultatif externe sur la création et la diffusion d'information scientifique en français.

Je voudrais maintenant formuler quelques observations à l'intention des témoins et des députés.

Veillez attendre que je vous nomme avant de prendre la parole. Ceux qui participent à la séance par vidéoconférence sont priés de cliquer sur l'icône du microphone pour activer leur micro, et de mettre leur micro en sourdine lorsqu'ils ne s'expriment pas. Si vous utilisez l'application Zoom, vous pouvez sélectionner au bas de votre écran le canal d'interprétation qui vous convient parmi les suivants: le parquet, l'anglais ou le français. Ceux qui sont présents dans la salle peuvent utiliser l'écouteur et sélectionner le canal souhaité. Je tiens à rappeler aux témoins que les membres du Comité peuvent poser des questions en français ou en anglais. Si vous avez besoin d'utiliser nos services d'interprétation, veuillez prendre un moment pour préparer votre écouteur et sélectionner à l'avance le canal d'écoute dont vous avez besoin, afin de tirer pleinement parti du temps réservé aux séries de questions.

Je vous rappelle que toutes les interventions doivent être adressées à la présidence. Les députés présents dans la salle sont priés de lever la main, s'ils souhaitent prendre la parole. Les députés qui utilisent l'application Zoom doivent utiliser la fonction « Lever la main » à cet effet. Le greffier et moi-même gérons l'ordre des interventions du mieux que nous pourrons, et nous vous remercions de votre patience et de votre compréhension à cet égard.

Cela dit, j'aimerais souhaiter la bienvenue aux témoins de notre premier groupe d'experts.

Nous accueillons Mme Valérie Lapointe Gagnon, professeure titulaire d'histoire au Campus Saint-Jean de l'Université de l'Alberta. Elle se joint à nous par vidéoconférence et témoignera à titre personnel. Nous accueillons également deux représentants de Collèges et instituts Canada, à savoir Pari Johnston, présidente-directrice générale, et Gustave Pinault-Masson, conseiller principal en politique, Relations gouvernementales et recherche stratégique. Troisièmement, nous recevons des témoins de Bibliothèque et Archives du Canada, à savoir Jasmine Bouchard, sous-ministre adjointe, Expérience des usagers, et Leslie Weir, bibliothécaire et archiviste du Canada.

Bienvenue à tous les témoins.

Vous disposerez tous de cinq minutes pour faire votre déclaration préliminaire, après quoi nous passerons aux séries de questions.

Nous allons commencer par entendre Mme Gagnon.

Veillez prendre la parole.

[Français]

Valérie Lapointe Gagnon (professeure titulaire d'histoire, Campus Saint-Jean, Université de l'Alberta, à titre personnel): Bonjour à toutes et à tous.

Je voudrais d'abord vous remercier chaleureusement de l'invitation à présenter mes recommandations en vue de votre étude. J'ai eu le grand honneur d'être l'une des membres du Groupe consultatif externe sur la création et la diffusion d'information scientifique en français et d'y représenter notamment la voix des chercheurs d'expression française de l'Ouest canadien.

Le constat de notre rapport est clair: la recherche en français est un des éléments distinctifs du Canada à un moment charnière de son histoire, alors que son voisin menace sa souveraineté. Elle est aussi un élément de puissance douce incontournable pour tisser des liens avec nos alliés francophones et francophiles de partout sur la planète, un moteur économique pour le pays, un élément de bien-être et d'épanouissement pour les communautés francophones d'un océan à l'autre et une source de données fiables pour la création de politiques publiques plus éclairées.

Cependant, l'égalité réelle dans le milieu de la recherche est loin d'être atteinte, malgré des engagements pris par le gouvernement en 2023, alors qu'il reconnaissait la vulnérabilité du français au pays dans la Loi sur les langues officielles modernisée. Le gouvernement s'était alors engagé à voir à la progression du statut et de l'usage du français dans ses actions, ce qui comprenait le champ scientifique.

J'aimerais maintenant vous parler de la situation du Campus Saint-Jean, et plus globalement de la recherche en français en milieu minoritaire, afin de bien faire valoir la nécessité de mettre en œuvre les recommandations de notre rapport et d'atteindre cette égalité réelle. Je suis professeure d'histoire au Campus Saint-Jean de l'Université de l'Alberta depuis maintenant 11 ans. Au cours de ces années, j'ai pu constater à quel point la mission de notre campus, une entité qui fonctionne presque entièrement en français dans une vaste université de recherche anglophone qui fait partie du regroupement U15 Canada, était mal comprise, tant par les administrateurs universitaires que par les gouvernements.

Au Campus Saint-Jean, nous n'avons pas seulement comme mandat de former la relève. Nous avons aussi comme mandat de faire vivre une langue, le français, qui est fragilisée autant dans le milieu universitaire que dans la province. Bien que notre mission soit mal comprise, elle est essentielle. Sans l'apport des établissements postsecondaires de la francophonie canadienne, il n'y aurait pas de professeurs pour enseigner dans les écoles francophones qui sont garanties en vertu de l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés. Il n'y aurait pas de personnel de la santé francophone pour s'occuper d'une population vieillissante qui perd ses repères lorsqu'elle n'est pas traitée dans sa langue. Il n'y aurait pas de recherche qui témoigne des réalités de ces groupes qui sont souvent marginalisés et qui passent inaperçus dans les études réalisées par la majorité.

Un élément qui me tient plus à cœur est le développement d'une relève forte qui pourra orienter les politiques publiques de demain quant aux besoins essentiels des communautés francophones vivant en milieu minoritaire. Les personnes qui choisissent de faire leurs études supérieures chez nous, au Campus Saint-Jean, ont affirmé en témoignage devant notre comité qu'elles ne bénéficient souvent pas du même soutien ou des mêmes occasions que leurs collègues qui étudient dans la langue de la majorité. Bien que nous soyons très heureux de pouvoir bénéficier de l'appui du SARF, soit le Service d'aide à la recherche en français de l'Acfas, les services d'accompagnement ne sont pas aussi développés et il n'y a que très peu de bourses qui sont accordées par les trois conseils subventionnaires pour soutenir les parcours de celles et ceux qui font le choix de poursuivre des études supérieures en français à l'extérieur du Québec.

Après avoir abordé la question du financement, il faut ensuite se pencher sur l'état de la formation. Notre rapport témoigne des inégalités en ce qui a trait à la variété et à la disponibilité des programmes et des choix de cours dans la francophonie minoritaire au Canada. Plusieurs personnes souhaitant étudier en français doivent alors s'expatrier, ce qui cause un exode des cerveaux qui est domageable à la vitalité du français. En fait, c'est 37 % des universitaires ayant le français comme langue maternelle qui font leurs études supérieures en français; ce n'est pas énorme. D'autres font le choix d'une université anglophone, un choix qui les éloigne du français. Au Campus Saint-Jean, nous n'avons pas assez de cours à offrir pour que les étudiants et les étudiantes puissent terminer leur programme de maîtrise en arts, ce qui les contraint à s'inscrire à des cours en anglais à l'Université de l'Alberta. Cette situation est un problème pour notre population étudiante multiculturelle, puisque plusieurs nouveaux arrivants, qui viennent notamment de l'Afrique, ne maîtrisent pas l'anglais. Cette population se retrouve donc marginalisée.

Nos étudiants à la maîtrise et au doctorat sont incroyablement résilients et inspirants. Ils se penchent sur des thématiques que seules les personnes dans leur situation auraient eu l'idée d'étudier: l'épuisement professionnel chez les professeurs des écoles francophones en Alberta, ou encore le soutien à la culture financière pour les nouveaux arrivants francophones en Alberta. Une fois qu'ils ont terminé leur parcours, ces étudiants veulent publier leurs recherches. Or, ils se retrouvent devant un dilemme: s'ils veulent publier en anglais dans de grandes revues ayant un facteur d'impact important, ils doivent modifier leur objet de recherche pour le généraliser, puisque la population francophone en Alberta est souvent considérée comme étant anecdotique, ou encore se tourner vers des revues francophones. Or, notre rapport montre bien, encore une fois, à quel

point l'écosystème de la publication en français s'est fragilisé dans les dernières années.

Enfin, une fois leur parcours terminé, est-ce qu'il y aura même des postes pour les accueillir, étant donné l'état précaire des établissements postsecondaires de la francophonie canadienne?

• (1545)

Les recommandations du rapport du Groupe consultatif visent à faciliter les trajectoires des étudiants et des étudiantes, que je viens de vous exposer, et à consolider une recherche essentielle pour l'épanouissement des communautés francophones partout au pays. Elles viennent réparer des iniquités structurelles qui surviennent à chaque étape du parcours des personnes choisissant le français comme langue d'études et de recherche.

[Traduction]

La présidente: Je suis désolée de vous interrompre, mais pourriez-vous conclure votre déclaration, s'il vous plaît? Votre temps de parole est écoulé.

[Français]

Valérie Lapointe Gagnon: Oui.

C'est pourquoi j'en arrive aux deux recommandations que je souhaite voir implantées.

Premièrement, je souhaite que le gouvernement canadien accepte l'ensemble des recommandations et des mesures du Groupe consultatif en vue de se doter d'une stratégie pour la recherche en français qui reposera sur nos trois idées phares: la recherche en français est un enjeu d'égalité réelle, un levier de développement économique et une ressource stratégique pour le rayonnement international du Canada.

Deuxièmement, je souhaite que le gouvernement canadien publie une feuille de route pour la mise en œuvre du rapport, y compris un échéancier des prochaines étapes et des mesures qui seront prises.

Merci beaucoup de votre attention.

[Traduction]

La présidente: Cela dit, nous allons passer à la représentante de Collèges et Instituts Canada.

Madame Johnston, veuillez prendre la parole. Vous disposerez de cinq minutes pour faire votre déclaration préliminaire.

[Français]

Pari Johnston (présidente-directrice générale, Collèges et instituts Canada): Madame la présidente, mesdames et messieurs les membres du Comité, je vous remercie d'avoir invité Collèges et instituts Canada, ou CICan, à témoigner devant le Comité pour cette étude importante. Nous sommes ravis de pouvoir contribuer encore une fois à votre travail essentiel.

CICan est le porte-parole national des collèges, des instituts, des cégeps, des établissements polytechniques et des instituts postsecondaires autochtones publics du Canada. Notre réseau comprend 39 établissements francophones, dont huit se trouvent en contexte minoritaire. C'est pourquoi nous avons accueilli avec enthousiasme le rapport du Groupe consultatif.

Nous nous réjouissons particulièrement de voir que le rapport reconnaît l'apport des collèges et des cégeps de la francophonie canadienne au développement socioéconomique de leur communauté. En réalisant des programmes de recherche appliquée en français en partenariat avec les entreprises et les organismes communautaires, ils contribuent à la résolution de problèmes concrets et au développement de solutions adaptées aux réalités locales. Ce faisant, ils veillent à ce que les investissements publics en recherche produisent des retombées tangibles, telles que des avancées en innovation sociale, l'adoption de technologies par les petites et moyennes entreprises et le développement d'une main-d'œuvre possédant des compétences techniques hautement recherchées.

Le rapport établit cependant, avec justesse, un diagnostic rigoureux des obstacles normatifs, financiers et organisationnels qui limitent le plein potentiel de la recherche en français, y inclus la recherche appliquée. Il rappelle, à juste titre, que la recherche en français n'est pas un enjeu culturel périphérique. Elle touche à l'égalité réelle, à la vitalité des communautés francophones et à la capacité du Canada de mobiliser pleinement son potentiel scientifique et d'innovation.

Lorsque les connaissances scientifiques sont créées et diffusées en français, les entreprises, les établissements publics et les organismes communautaires francophones sont mieux placés pour les utiliser et en tirer avantage. C'est pourquoi il est crucial pour le Canada de continuer à soutenir la recherche en français. Pour ce faire, CICan recommande au Comité d'appuyer les recommandations du Groupe consultatif et de soutenir leur mise en œuvre rapide. Il est toutefois important que les collèges et les cégeps de la francophonie canadienne soient mobilisés comme partenaires à part entière dans les mécanismes de gouvernance, les investissements consacrés et les mesures de soutien proposées par le Groupe consultatif.

Cela devrait se traduire de trois façons.

Premièrement, le futur secrétariat de coordination de la recherche en français devrait disposer d'un mandat clair, de responsabilités définies et d'une représentation équilibrée comprenant des acteurs du secteur collégial.

Deuxièmement, les investissements dans le fonds d'appui et de valorisation de la recherche en français devraient soutenir la recherche appliquée collégiale de manière équitable.

Troisièmement, les organismes subventionnaires doivent garantir une expertise disciplinaire et linguistique réelle au sein des comités d'évaluation, mais aussi revoir leurs critères d'évaluation, afin de mieux reconnaître les retombées propres à la recherche appliquée. Cela comprend notamment l'accompagnement des petites et moyennes entreprises, l'adoption de nouvelles technologies et le renforcement des capacités communautaires locales.

L'adoption de ces recommandations contribuerait à assurer que la recherche en français renforce non seulement les capacités scientifiques du Canada, mais aussi la productivité des petites et moyennes entreprises et la prospérité économique des communautés francophones partout au pays.

Je vous remercie de votre temps. Je me ferai un plaisir de répondre à vos questions.

• (1550)

[Traduction]

La présidente: Je vous remercie.

Nous allons maintenant entendre la représentante de Bibliothèque et Archives du Canada.

Madame Weir, veuillez prendre la parole. Vous disposerez de cinq minutes pour faire votre déclaration préliminaire.

Leslie Weir (bibliothécaire et archiviste du Canada, Bibliothèque et Archives du Canada): Madame la présidente, mesdames et messieurs les membres du Comité, je vous remercie infiniment de m'avoir invitée à comparaître devant votre comité.

Je m'appelle Leslie Weir, et je suis bibliothécaire et archiviste du Canada à Bibliothèque et Archives du Canada, ou BAC. Je suis accompagnée aujourd'hui de Jasmine Bouchard, la sous-ministre adjointe responsable de notre secteur de l'Expérience des usagers.

BAC a pour mandat de préserver et de mettre en valeur le patrimoine documentaire du Canada, de constituer une source de savoir durable et accessible à tous et de servir de mémoire permanente du gouvernement du Canada et de ses institutions, tout en veillant à ce que les multiples voix qui composent notre histoire soient représentées dans notre mémoire collective.

En plus de son rôle de gardien du patrimoine documentaire, BAC sert aussi d'infrastructure de recherche nationale essentielle. Nos collections constituent des sources primaires uniques en leur genre qui soutiennent la recherche dans de nombreux domaines, notamment l'histoire, les sciences sociales, les études gouvernementales, la généalogie, les études autochtones et les études francophones. À titre de membre de l'Association des bibliothèques de recherche du Canada, ou ABRC, BAC reconnaît qu'un écosystème de recherche francophone fort et dynamique est essentiel à la création, à la diffusion et à la préservation des connaissances au Canada.

• (1555)

[Français]

Nous reconnaissons collectivement l'importance de veiller à ce que la recherche en français soit visible, facilement repérable et accessible aux chercheurs, aux étudiants et aux collectivités partout au pays.

Pour appuyer ces efforts, des représentants de Bibliothèque et Archives Canada ont participé aux consultations du Comité en décembre 2025. Lors de ces consultations, Bibliothèque et Archives Canada a mis en valeur plusieurs initiatives qui contribuent à la diffusion du savoir scientifique en français et au soutien des chercheurs francophones et francophiles, notamment Thèses Canada, la bourse Price-McIntosh et les Archives de la Nouvelle-France.

Bibliothèque et Archives Canada poursuivra ses efforts pour soutenir la vitalité et le rayonnement de la recherche en français, notamment en s'assurant de faire les acquisitions d'œuvres en français, en numérisant des fonds d'archives de langue française, en intégrant une perspective francophone dans l'exploration des possibilités offertes par l'intelligence artificielle, en renforçant les collaborations avec les universités et le milieu de la recherche, en élargissant les activités de formation à la recherche dans les collections de Bibliothèque et Archives Canada et en proposant une programmation publique dans les deux langues officielles qui met en valeur la francophonie canadienne.

[Traduction]

BAC examine actuellement les recommandations du Groupe consultatif externe afin de déterminer les moyens les plus efficaces de soutenir et de renforcer la recherche scientifique en français au Canada. Bien que plusieurs des objectifs proposés concordent avec l'engagement de BAC à favoriser l'accès au savoir en français, nous estimons qu'une analyse approfondie devra être effectuée afin d'évaluer les approches de mise en œuvre, les répercussions sur les ressources et les possibilités de collaboration au sein de l'écosystème de recherche existant.

BAC demeure résolu à contribuer à l'atteinte de cet objectif en partenariat avec les universités, les organismes de recherche et les communautés francophones partout au pays.

Je vous remercie de votre attention.

La présidente: Je vous remercie.

Cela dit, nous allons amorcer notre première série de questions en cédant la parole au député Baldinelli.

La parole est à vous, monsieur Baldinelli.

Tony Baldinelli (Niagara Falls—Niagara-on-the-Lake, PCC): Merci, madame la présidente. Je vais partager mon temps de parole avec ma collègue, la députée de Cambridge.

Je remercie également nos témoins de leur présence.

J'ai quelques questions de régie interne à aborder. Je souhaite présenter officiellement ma motion du 6 octobre. Avec le soutien de mes collègues, j'espère qu'elle servira de base à la prochaine étude que nous mènerons au sein de notre comité.

Si vous me le permettez, j'aimerais distribuer la proposition suivante à tout le monde.

Si mes collègues y consentent, nous pourrions faire adopter cette proposition. Cela permettra à notre greffier de commencer à travailler à la préparation de notre prochaine étude.

Pendant cette distribution, je lirai la motion du 6 octobre afin qu'elle figure dans le compte rendu:

Que le Comité permanent de la science et de la recherche mène une étude comprenant au moins quatre réunions afin d'identifier et d'évaluer les risques et les menaces pesant sur la science et la recherche canadiennes au sein des ministères, des organismes fédéraux et des établissements d'enseignement postsecondaire, en ce qui concerne la propriété intellectuelle, la recherche et les renseignements sensibles et confidentiels qui contribuent à la sécurité nationale et à la souveraineté du Canada, y compris les risques et les menaces liés à l'espionnage étranger, aux cybermenaces, aux accès non autorisés, au vol et à d'autres formes d'ingérence; que le Comité fasse rapport de ses conclusions et de ses recommandations à la Chambre; et que le Comité demande une réponse du gouvernement.

La présidente: Je vous remercie, monsieur Baldinelli.

Vous avez la parole, monsieur Deschênes-Thériault.

[Français]

Guillaume Deschênes-Thériault (Madawaska—Restigouche, Lib.): Madame la présidente, nous sommes prêts à procéder et à donner notre appui à la motion.

[Traduction]

La présidente: Les membres du Comité consentent-ils à adopter la motion?

(La motion est adoptée.)

Tony Baldinelli: Merci, madame la présidente.

Je vais maintenant céder la parole à ma collègue de Cambridge.

La présidente: Je vous remercie.

Connie Cody (Cambridge, PCC): Merci.

Par votre entremise, madame la présidente, je tiens à souhaiter la bienvenue aux témoins qui se sont joints à nous aujourd'hui.

Je vous suis vraiment reconnaissante d'être venus nous faire part de vos connaissances et de vos compétences.

L'un des volets du mandat de Bibliothèque et Archives du Canada — et c'est la raison pour laquelle je vais adresser la question suivante à Leslie Weir — consiste à être une source de savoir durable et accessible à tous et à contribuer ainsi aux avancées culturelles, sociales et économiques du Canada, en tant que société libre et démocratique. Quel type de savoir la bibliothèque collecte-t-elle et conserve-t-elle?

• (1600)

Leslie Weir: Bibliothèque et Archives du Canada possède la cinquième plus grande collection patrimoniale du monde. Nous disposons de 22 millions de livres. Nous conservons 250 kilomètres linéaires d'archives. Nous détenons également 425 000 œuvres d'art, 30 millions de photographies, et j'en passe. Nous conservons les documents de 370 entités gouvernementales différentes, dont environ 170 sont toujours en activité. Nous collectons des archives privées qui cherchent à rendre compte des histoires de Canadiens issus de différentes communautés. Nous bénéficions également d'un régime de dépôt légal, dans le cadre duquel nous collectons tous les livres publiés au Canada. Cela comprend les livres publiés en anglais, en français et dans d'autres langues. Nous mettons bien sûr tout en œuvre pour collecter également des documents rédigés dans les langues autochtones.

J'espère que cela aide à préciser nos...

Connie Cody: Oui, merci.

Vous dites que vous collectez toutes ces informations. Comment la bibliothèque se procure-t-elle ces connaissances et ces informations?

Leslie Weir: La bibliothèque enrichit ses collections grâce aux documents que les ministères fédéraux lui transfèrent dès qu'ils n'ont plus d'utilité opérationnelle. Nous nous procurons également des archives auprès de particuliers et d'organisations de l'ensemble du pays, des archives qui nous sont généralement données. Nous ne disposons pas d'un budget d'acquisition pour 2026, bien que nous en ayons eu par le passé. Bien entendu, nous recevons tous les livres publiés au Canada dans le cadre du dépôt légal.

Connie Cody: Je suis curieuse à ce sujet. Ces informations sont-elles publiques ou confidentielles? Par exemple, qui peut y avoir accès? Les citoyens canadiens ordinaires peuvent-ils y avoir accès? Les chercheurs étrangers présents au Canada peuvent-ils y avoir accès? Les chercheurs étrangers ou les entités étrangères peuvent-ils y avoir accès?

Leslie Weir: Bon nombre de nos collections sont facilement accessibles. Elles sont conçues pour être mises à la disposition de l'ensemble de la population canadienne, mais bon nombre d'entre elles sont également accessibles à l'échelle mondiale. Nous disposons également d'importantes collections dont l'accès est restreint, soit en raison d'exigences en matière de protection des renseignements personnels, soit en raison de règles régissant l'accès à l'information. Ces collections font l'objet de mesures de sécurité très strictes. À Bibliothèque et Archives du Canada, nous exploitons à la fois des réseaux secrets et très secrets afin de garantir la sécurité de ces documents. Les documents que nous conservons dans nos collections sont principalement analogiques — c'est-à-dire imprimés —, ce qui est assez important. Environ 95 % de nos collections sont analogiques, ce qui signifie qu'elles sont physiquement contrôlées au sein de nos propres bâtiments, ce qui empêche toute ingérence. Nous exerçons un contrôle très rigoureux sur nos collections numériques.

Connie Cody: Comment peut-on avoir accès aux informations et aux connaissances conservées à Bibliothèque et Archives?

Leslie Weir: Notre site Web propose une fonctionnalité appelée « Recherche dans les collections », qui permet aux utilisateurs d'accéder à des renseignements qui les aident à découvrir le contenu de nos collections et leur donne un accès direct aux ressources électroniques disponibles en ligne. Ils peuvent également communiquer avec Bibliothèque et Archives du Canada, et nous pouvons les aider à trouver les collections susceptibles de correspondre à leurs pôles d'intérêt ou de recherche. Nous proposons des services au public à Vancouver, à Winnipeg, à Halifax et dans la région de la capitale nationale. Des milliers de personnes viennent nous rendre visite en personne dans ces établissements, et nous accueillons environ trois millions de visiteurs qui nous consultent en ligne.

Connie Cody: Existe-t-il des informations ou des connaissances qui sont interdites d'accès, confidentielles ou très sensibles et qui doivent être protégées?

Leslie Weir: Oui, ces trois catégories regroupent une grande quantité de renseignements. Nous veillons à ce que ces renseignements soient protégés de manière adéquate, soit en contrôlant physiquement les documents imprimés, soit en garantissant un niveau de sécurité très élevé pour nos collections numériques.

Je tiens à préciser que, dans le cas des collections que nous conservons et que nous souhaitons préserver à perpétuité, nous conservons plusieurs exemplaires des documents, dont certains exemplaires sont hors ligne et donc non connectés à des réseaux.

Connie Cody: Une bibliothèque préserve les connaissances originales. L'IA interprète de plus en plus ces connaissances pour les utilisateurs.

Craignez-vous que les futurs chercheurs se fient à des résumés générés par l'IA plutôt que de consulter les sources canadiennes originales?

• (1605)

Leslie Weir: Oui, cette question m'obsède.

Nous savons qu'en février, Google a annoncé que plus d'un milliard d'internautes du monde entier — et il s'agit là d'utilisateurs ordinaires, et non de chercheurs spécialisés — ne lisaient que les résumés générés par l'IA. Cela m'inquiète énormément, ainsi que tous ceux qui travaillent dans une bibliothèque ou des archives, car il est extrêmement important qu'au Canada, nous ayons des esprits critiques et que les gens sachent comment effectuer des recherches,

trouver des renseignements qui les aideront à développer leurs propres idées et à prendre leurs propres décisions.

C'est assurément un sujet de préoccupation en ce qui concerne l'utilisation éthique et responsable de l'IA.

La présidente: Je vous remercie.

Cela dit, nous allons maintenant donner la parole à M. Deschênes-Thériault pendant six minutes.

Veuillez prendre la parole.

[Français]

Guillaume Deschênes-Thériault: Merci.

Madame Lapointe Gagnon, comme vous le savez, en 2023, nous avons procédé à une modernisation ambitieuse de la Loi sur les langues officielles en ayant comme principe directeur l'égalité réelle de nos deux langues officielles.

Comment est-ce que vous considérez que le rapport s'inscrit dans cette évolution des politiques fédérales en matière de langues officielles, et comment est-ce que les recommandations du rapport pourraient appuyer cette évolution dans le domaine scientifique?

Valérie Lapointe Gagnon: Merci beaucoup pour la question.

Je pense que notre rapport vient répondre à plusieurs éléments de la version modernisée de la Loi sur les langues officielles.

D'abord, la Loi prévoit que les Canadiennes et les Canadiens peuvent avoir accès à des expériences d'apprentissage de qualité dans leur propre langue tout au long de leur vie, de la petite enfance au postsecondaire. Notre rapport fait des recommandations en lien avec un tel accès. Il recommande notamment d'investir dans les établissements postsecondaires de la francophonie canadienne pour que les gens aient véritablement un choix. En ce moment, on voit sur le terrain que le choix n'est pas complètement là. On manque de programmes, surtout en science, en technologie, en ingénierie et en mathématiques. C'est relevé dans notre rapport. On a besoin d'une variété de programmes pour éviter un exode de cerveaux très dommageable à nos communautés. En effet, on sait qu'une fois que les gens sont partis et qu'ils se sont installés dans une autre province pour y faire leur vie, ils ne reviennent pas. Ça, je le vois tous les jours dans le cas de brillantes étudiantes et de brillants étudiants du Campus Saint-Jean. Nous les perdons parce que nous n'avons pas les programmes. Soit ils s'en vont du côté anglophone et perdent éventuellement leur français, soit ils s'en vont au Québec ou au Nouveau-Brunswick. C'est un gain pour le Québec et pour le Nouveau-Brunswick, mais c'est une grave perte pour nous.

L'autre élément de la version modernisée de la Loi, c'est de promouvoir le caractère bilingue du Canada à l'étranger. Or, nous avons fait une recommandation sur la diplomatie scientifique. Il faut que le Canada se dote d'une politique de diplomatie scientifique dans les deux langues qui est développée et concrète. Comme je l'ai mentionné dans mon petit discours, la recherche est un élément de puissance douce. Les chercheurs sont connectés partout dans le monde. Il faut l'utiliser. Il faut que le gouvernement soit capable d'utiliser cette ressource qui est présente sur le terrain.

Il y a aussi l'appui à la création et à la diffusion d'information en français qui contribue à l'avancement des savoirs scientifiques. Ça fait partie de la partie VII de la version modernisée de la Loi. Or, plusieurs éléments de notre rapport viennent répondre à ça, notamment quant à l'accessibilité à la recherche pour les citoyennes et les citoyens. En ce moment, la publication est largement dominée par l'anglais, mais ça prendrait au moins des résumés en français pour que la population puisse être au fait de la recherche qui se fait sur le terrain. Je me rappelle que nous avons eu un témoignage à propos de médecins dans des régions du Québec qui n'ont pas nécessairement une très bonne connaissance de l'anglais et qui ont de la difficulté à avoir accès aux dernières recherches en médecine, car elles se font en anglais. Donc, c'est même dangereux pour la santé des populations de ne pas avoir accès aux dernières recherches, qui se font en anglais. De plus, le gouvernement lui-même est un grand producteur de recherche, mais ne la produit pas toujours dans les deux langues officielles, bien au contraire. Encore une fois, même à l'intérieur du gouvernement, la recherche qui se fait est très largement en anglais.

Guillaume Deschênes-Thériault: Merci.

J'ai une deuxième question.

Dans le rapport, il y a une série de recommandations. Certaines sont de nature financière, d'autres sont plus liées à la coordination et à la gouvernance. Donc, j'aimerais vous entendre nous parler de l'articulation entre chacune de ces recommandations. De plus, est-ce qu'on pourrait faire une priorisation des recommandations?

Valérie Lapointe Gagnon: C'est difficile de faire une priorisation, parce que tout s'imbrique. On constate en ce moment que l'écosystème de la recherche en français est malade parce qu'il a besoin d'une meilleure gouvernance, parce qu'il a besoin d'un meilleur financement et parce qu'on a besoin de plus de transparence dans les données pour comprendre exactement là où il faut agir pour redresser la situation.

Donc, si on enlève une partie du remède, je pense que la maladie va continuer de s'étendre. Il faut voir ces recommandations comme un tout. On ne peut pas en éliminer une partie et en prioriser une autre. On a besoin d'un secrétariat qui va coordonner toutes les recommandations, on a besoin d'investissements ciblés qui vont venir répondre aux besoins sur le terrain et on a besoin, aussi, de plus de transparence et d'exemplarité de la part du gouvernement. Il n'y a rien de ça qui ne pourrait pas être priorisé en ce moment.

• (1610)

Guillaume Deschênes-Thériault: Merci.

Je vais maintenant m'adresser aux représentants de Bibliothèque et Archives Canada.

Dans le rapport, la mesure 7, qui porte sur le rayonnement, propose la création d'un dépôt national de résumés d'articles vulgarisés dans les deux langues officielles pour tous les articles qui sont le produit de recherches financées par le gouvernement canadien.

Comment est-ce que vous recevez cette recommandation du rapport?

Leslie Weir: Merci beaucoup pour cette question.

Ma collègue Jasmine Bouchard a fait partie de notre groupe de représentants qui était impliqué dans les consultations. Je vais donc lui demander de répondre à votre question.

Jasmine Bouchard (sous-ministre adjointe, Expérience des usagers, Bibliothèque et Archives du Canada): Merci beaucoup pour la question.

Nous avons été très intéressés par cette recommandation du rapport. C'est une question très intéressante. Il existe beaucoup de répertoires d'articles de recherche en français au Canada. Il existe plusieurs de ces outils, et je pense que la lecture du rapport nous a fait réaliser qu'il n'y avait pas un portail fédérateur où tout ce matériel pouvait être découvert facilement par un chercheur.

Nous comprenons la complexité de faire de la recherche en français. Nous désirons entrer en contact avec tous les partenaires qui animent ces portails présentement afin de voir quelle solution serait la plus facile et la plus efficace pour faciliter la recherche.

Donc, nous désirons approfondir cette recommandation à ce point-ci.

Guillaume Deschênes-Thériault: Ensuite, j'aimerais connaître votre avis concernant la recommandation au sujet du programme Thèses Canada, qui demande d'exiger des résumés bilingues longs pour les thèses déposées à Bibliothèque et Archives Canada.

Jasmine Bouchard: Le projet Thèses Canada est un outil, et les gens déposent volontairement leur matériel dans la collection de Bibliothèque et Archives Canada. Donc, nous sommes certainement soucieux de ne pas ajouter de barrières qui feraient que les gens ne déposeraient pas leurs recherches.

Cela dit, nous pensons que l'intelligence artificielle, notamment, pourrait nous ouvrir des portes, si nous en faisons une utilisation responsable, pour maximiser le rayonnement des thèses qui sont versées dans notre dépôt. Donc, c'est une avenue qui nous intéresse, et nous allons l'explorer comme solution d'avenir et pour répondre à la recommandation.

[Traduction]

La présidente: Je vous remercie.

Nous allons maintenant donner la parole à M. Blanchette-Joncas pendant six minutes.

Veuillez prendre la parole.

[Français]

Maxime Blanchette-Joncas (Rimouski-Neigette—Mitis—Matapédia—Les Basques, BQ): Merci, madame la présidente.

Je salue les témoins qui sont avec nous aujourd'hui.

Ma première question s'adresse aux représentants de Collèges et instituts Canada.

Des gens du Réseau des CCTT, soit les centres collégiaux de transfert de technologie, ont témoigné devant le Comité permanent de la science et de la recherche en 2025. Ces gens nous ont informés que, depuis 2012, les centres d'accès à la technologie du Québec sont soumis à un plafond fédéral de financement de 100 000 \$ par année, comparativement à 350 000 \$ par année ailleurs au Canada.

J'aimerais que vous nous expliquiez les conséquences de cet écart sur la capacité, notamment, de mener des recherches en français et d'accompagner les petites et moyennes entreprises qui sont principalement francophones.

Pari Johnston: Merci pour la question.

C'est sûr que ça a eu des répercussions importantes sur les partenaires des CCTT. C'est pourquoi nous avons travaillé avec le Réseau des CCTT pour faire la recommandation d'avoir le même plafond pour tous les CCTT et les centres d'accès à la technologie afin qu'ils puissent avoir de meilleures ressources pour répondre aux besoins de leur communauté.

Je pense que, dans la réponse des agences subventionnaires au rapport à propos de ce que vous venez de mentionner, elles se sont engagées à créer le même plafond national pour tous les projets, exactement pour répondre à ce décalage dans le cas des CCTT.

Monsieur Pinault-Masson, voulez-vous ajouter quelque chose?

Gustave Pinault-Masson (conseiller principal en politique, Relations gouvernementales et recherche stratégique, Collèges et instituts Canada): Oui. Je souhaite préciser que c'est dans le cadre de la réponse et du plan d'action de la direction du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada, ou CRSNG, sur l'évaluation du Programme d'innovation dans les collèges et la communauté qu'il y a cet engagement à répondre à la recommandation de mettre à égalité les subventions accordées aux centres d'accès à la technologie.

Maxime Blanchette-Joncas: Est-ce que vous êtes d'accord pour dire qu'un déséquilibre dans le financement, c'est aussi un frein au développement de la recherche en français?

Pari Johnston: Je pense que oui, et c'est pour ça que nous soutenons beaucoup les recommandations du Groupe consultatif. En effet, il est très important d'avoir des ressources pour répondre directement aux besoins des petites et moyennes entreprises et des organisations communautaires en français. Nous sommes très contents de voir que nous aurons les mêmes ressources pour nos membres qui ont des CCTT.

• (1615)

Maxime Blanchette-Joncas: C'est bien reçu.

Un autre enjeu que le rapport indique, c'est que la recherche collégiale ne reçoit qu'environ 4 % du financement fédéral consacré à la recherche. J'aimerais que vous nous fassiez part des conséquences de ce faible pourcentage de financement sur le développement de la recherche en français, particulièrement dans les cégeps et les centres collégiaux de transfert de technologie au Québec.

Pari Johnston: C'est pour ça que Collèges et instituts Canada, ses partenaires dans le Réseau des CCTT ainsi que ses autres partenaires du secteur postsecondaire qui représentent les intérêts collégiaux revendiquent, d'une part, une croissance des investissements dans les programmes du CRSNG pour notre programme pour les collèges. D'autre part, nous voulons améliorer l'admissibilité de nos membres aux autres programmes des agences subventionnaires qui soutiennent les programmes de partenariat et d'impact.

C'est sûr que nous avons beaucoup de listes d'attente de petites et moyennes entreprises qui aimeraient travailler avec nos centres de recherche et nos CCTT, et nous aimerions toujours les aider parce que notre approche est de toujours travailler avec nos partenaires. C'est dans notre soumission prébudgétaire pour le budget de 2026. Nous avons une recommandation pour qu'il y ait plus d'admissibilité aux autres programmes des agences subventionnaires pour répondre à ce constat.

Maxime Blanchette-Joncas: C'est bien reçu.

Je vais poser une question très précise. Dans le rapport, on montre que 46 % des demandes au volet du CRSNG du Programme

d'innovation dans les collèges et la communauté étaient rédigées en français, mais que 98 % de ces demandes en français provenaient du Québec.

Selon vous, quelle est la règle d'admissibilité ou quel est le critère fédéral qui reflète encore mal la réalité du modèle québécois, qui est fondé sur les cégeps et, notamment, les CCTT?

Pari Johnston: C'est une bonne question. J'aimerais bien que mon collègue Gustave Pinault-Masson y réponde.

Gustave Pinault-Masson: Je dirais que le Programme d'innovation dans les collèges et la communauté est un programme exemplaire pour ce qui est de la proportion de demandes en français qui sont déposées dans le cadre du Programme.

Je pense que c'est le même problème qu'on voit dans les universités: il y a encore une perception selon laquelle déposer sa demande en anglais donne plus de chances d'obtenir une subvention. Donc, malheureusement, plusieurs chercheurs vont faire l'effort de traduire leur demande de subvention en anglais puisqu'ils pensent avoir plus de chances d'obtenir du financement.

Dans le Programme d'innovation dans les collèges et la communauté, il n'y a pas de critères qui limitent la recherche en français ou qui font que c'est défavorisé, mais je crois que c'est simplement une question de perception et de résultats qui sont escomptés.

Maxime Blanchette-Joncas: C'est bien reçu.

Parlons maintenant de la faible participation en français dans le domaine de la santé. Le rapport mentionne également que seulement deux demandes en français ont été déposées en quatre ans, entre 2020 et 2024, pour les subventions du Programme d'innovation dans les collèges et la communauté qui sont financées par les Instituts de recherche en santé du Canada.

[Traduction]

La présidente: Il vous reste 20 secondes.

[Français]

Maxime Blanchette-Joncas: Les deux provenaient du Québec.

Selon vous, quels sont les obstacles qui expliquent cette faible participation?

Gustave Pinault-Masson: En ce qui concerne les programmes des IRSC, je crois qu'il y a beaucoup d'enjeux. On peut y revenir. Il y a des enjeux sur le plan des critères d'admissibilité, des processus d'évaluation, des critères d'évaluation, de la composition des groupes d'experts qui revoient les demandes de financement, de même que sur le plan de la complexité des problèmes. Les collèges ont tendance à faire leurs soumissions, même en santé, directement au CRSNG.

[Traduction]

La présidente: Votre temps de parole est écoulé.

Cela dit, nous allons amorcer notre deuxième série de questions.

Monsieur Ho, vous disposez de cinq minutes. Veuillez prendre la parole.

Vincent Ho (Richmond Hill-Sud, PCC): Merci, madame la présidente.

Ce rapport sur la diffusion d'information scientifique en français utilise le mot « diversité » 32 fois et le mot « racisé » 22 fois. Il est rédigé comme un manuel sur la diversité, l'équité et l'inclusion, ou DEI, car ses recommandations invitent à plusieurs reprises le gouvernement fédéral à mettre en place davantage de bourses d'études attribuées en fonction de l'origine ethnique pour les étudiants racisés, ainsi que des quotas de recrutement fondés sur l'origine ethnique pour les professeurs racisés, afin de parvenir à la justice sociale au cours de la prochaine génération.

Madame Weir, le plan ministériel de Bibliothèque et Archives du Canada pour 2022, que vous avez vous-même approuvé, indique que votre ministère s'engage à lutter « contre le racisme systémique et la discrimination sous toutes ses formes ». Le terme « racisme systémique » est mentionné à 38 reprises dans le plan annuel de votre ministère.

J'aimerais comprendre ce que vous entendez par là. Croyez-vous qu'il existe actuellement un racisme systémique au sein de votre propre ministère?

Leslie Weir: Je pense que, d'un point de vue historique, les archives et les bibliothèques se sont souvent attachées à rassembler des documents représentant ceux qui détiennent le pouvoir. Si l'on examine bon nombre d'archives établies partout au Canada, notamment celles qui concernent les documents gouvernementaux, on constate qu'elles mettent souvent l'accent sur les personnes qui sont au pouvoir, et que parfois, les histoires des autres Canadiens ne sont pas racontées. Il y a eu...

• (1620)

Vincent Ho: Votre ministère fait-il preuve d'un racisme systémique? Vous faites toujours partie du gouvernement, et votre organisation est toujours un ministère. C'est toujours...

Leslie Weir: Je ne crois pas que notre ministère fasse preuve d'un racisme systémique. Je pense au contraire que nous nous efforçons de garantir que...

Vincent Ho: Pourquoi votre plan ministériel prévoit-il un engagement à lutter contre le racisme systémique si votre ministère ne fait pas lui-même preuve d'un racisme systémique?

Leslie Weir: Cela avait été défini comme une priorité par le gouvernement de l'époque, et nous alignions nos priorités sur celles du gouvernement...

Vincent Ho: Avez-vous un exemple de racisme systémique à nous donner — peut-être pas observé dans votre ministère, puisque vous avez déclaré que ce problème n'existait pas dans votre ministère — que vous remarquez dans le cadre de votre travail?

Leslie Weir: C'est une question qu'il vaudrait peut-être mieux poser au réseau des cadres noirs de l'APEX. Ils pourraient sans doute vous donner quelques bons exemples.

Vincent Ho: D'accord.

Comment votre ministère définit-il le racisme systémique?

Leslie Weir: Nous définirions cela comme le fait qu'il se peut très bien que, tant au niveau des attitudes que des idées préconçues des gens, ces personnes commettent parfois des microagressions à l'encontre d'autrui...

Vincent Ho: Une politique ou une déclaration doit-elle être délibérément raciste ou délibérément discriminatoire pour être considérée comme du racisme systémique?

Leslie Weir: Je suis désolée, mais je ne comprends pas votre question.

Vincent Ho: Une politique doit-elle nécessairement comporter une discrimination intentionnelle fondée sur la race pour être considérée comme du racisme systémique?

Leslie Weir: Non.

Vincent Ho: D'accord. Cela m'amène à poser la question suivante.

Je vais prendre un exemple tiré directement du rapport que nous étudions aujourd'hui, à savoir le programme de doctorat en ingénierie ou en informatique destiné aux personnes issues des communautés autochtones ou noires, appelé IBET. Le rapport préconise la mise en place d'un plus grand nombre de programmes de ce type. Il s'agit d'un programme qui propose des bourses substantielles à des étudiants inscrits à des programmes de doctorat en ingénierie ou en informatique; toutefois, ses critères d'admissibilité précisent que les candidats doivent s'identifier eux-mêmes comme étant noirs ou issus de communautés autochtones.

Considérez-vous que ce programme fait preuve d'un racisme systémique ou d'une forme de racisme systémique?

Leslie Weir: Je n'ai pas d'opinion à ce sujet.

Vincent Ho: Vous n'en avez pas?

Leslie Weir: Non, je n'en ai pas.

Vincent Ho: Madame Weir, vous venez de me dire qu'une politique n'a même pas besoin d'être explicitement raciste pour être considérée comme du racisme systémique. Admettons cela comme un fait, mais cette politique vise spécifiquement deux groupes identitaires. Si une personne n'appartient pas à certains groupes identitaires, elle ne peut même pas postuler pour ce type de bourses.

Considérez-vous que ce programme, dont les critères sont clairement définis, constitue une forme de racisme systémique?

Leslie Weir: Je n'ai pas d'avis à ce sujet.

Vincent Ho: Eh bien, vous semblez pourtant avoir un avis sur plusieurs autres sujets.

La présidente: Monsieur Ho, excusez-moi de vous interrompre.

Nous ne devons jamais manquer de respect envers nos invités, quelle que soit leur opinion.

Vincent Ho: Madame la présidente, avez-vous bien arrêté le chronomètre?

La présidente: Oui.

Je souhaitais simplement rappeler aux députés de ne jamais manquer de respect envers nos invités.

Vincent Ho: Madame Weir, je vous demande si le programme dont il est question aujourd'hui correspond à la définition du racisme systémique élaborée par Bibliothèque et Archives du Canada. Votre organisation dispose en effet d'une définition bien précise du racisme systémique. Vous venez d'ailleurs de la résumer en quelques mots.

Un programme comme celui-ci, qui aurait pour conséquence que les étudiants canadiens appartenant à un autre groupe ethnique ou à un autre groupe identitaire qui ne s'identifie pas comme noir ou autochtone, ne pourraient pas postuler à ce type de bourses...? Considérez-vous donc ce programme comme une forme de racisme systémique? Les critères ethniques du programme sont plutôt explicites. Pourtant, vous dites que des politiques implicites suffisent pour être considérées comme du racisme systémique...

La présidente: Monsieur Ho, je suis désolée de vous interrompre, mais le temps imparti est écoulé.

Vincent Ho: D'accord. J'aimerais recevoir une réponse écrite à ce sujet dans un délai de 45 jours de la part des représentants de Bibliothèque et Archives du Canada.

Merci beaucoup.

La présidente: Nous ne pouvons pas [*Inaudible*].

Vincent Ho: J'aimerais que vous me fassiez parvenir la réponse à cette question par écrit. Je vous remercie.

La présidente: Merci.

Si vous pouviez transmettre la réponse par écrit au Comité, ce serait formidable.

Nous allons à présent céder la parole à Mme Nathan pour un maximum de cinq minutes.

Madame Nathan, vous pouvez y aller, je vous prie.

Juanita Nathan (Pickering—Brooklin, Lib.): Merci, madame la présidente, et par votre intermédiaire, merci à vous tous d'être ici. Soyez les bienvenus.

Je vais adresser ma première question à Mme Lapointe Gagnon.

Vos travaux approfondis sur le fédéralisme, les langues officielles et les communautés minoritaires mettent en évidence à quel point les disparités systémiques peuvent facilement fracturer un réseau national. Je sais que la qualité des cadres politiques dépend entièrement de leur mise en œuvre à l'échelle régionale. Compte tenu de vos recherches sur le fonctionnement du soutien institutionnel en matière de diversité au sein de notre fédération, pensez-vous que le fonds annuel proposé par le groupe d'experts soit structurellement suffisant pour remédier au sous-financement et à l'isolement auxquels sont confrontés les chercheurs francophones hors du Québec?

• (1625)

[*Français*]

Valérie Lapointe Gagnon: Merci beaucoup de la question.

Je pense que le rapport du Groupe consultatif est un très bon début pour aborder des inégalités structurelles, des inégalités qui sont présentes depuis des décennies, aussi.

Je veux aussi parler de la partie qui concerne plus précisément la recherche sur des objets francophones. Il y a toute une partie de notre rapport qui se consacre à la recherche en français, mais il y a aussi une partie sur la recherche portant sur des objets francophones. Je pense que c'est une recherche qui est essentielle, mais qui, en ce moment, est largement larguée dans les établissements universitaires partout au pays. Il y a plusieurs chercheurs d'expression française qui ne peuvent pas la faire, parce que leur administration universitaire ne la considère pas comme étant une recherche valide. Le fait que l'on recommande la création d'un programme de chaires vient mettre sous les projecteurs la nécessité de cette recherche. Ça vient redresser la barre et montrer à des administrateurs universitaires que le Canada est en train d'implanter un programme de chaires pour des chercheurs qui travaillent dans la francophonie canadienne sur des objets de la francophonie canadienne. Donc, ça change un peu le regard.

Ce que je constate aussi sur le terrain, c'est le fait qu'il y a plusieurs postes qui ne sont pas remplacés. Ça exerce énormément de pression sur nos établissements dans la francophonie canadienne.

Le rapport aborde aussi ces enjeux. Comme je l'ai mentionné aussi dans mon discours d'introduction, le rapport a aussi des solutions pour chaque étape du parcours de l'étudiant, depuis sa formation jusqu'à la publication et, éventuellement, à la création de postes.

Donc, je pense que c'est un bon début. Je pense que, ultimement, il va falloir que ça fasse partie aussi d'un plan d'action sur les langues officielles.

Il va falloir aussi que la gouvernance, par l'entremise du secrétariat, se penche sur ces enjeux et qu'on les décrive mieux. En ce moment, il y a aussi un grand trou noir autour de certains enjeux, parce qu'on n'a rien pour les répertorier. Tant qu'on n'aura pas des données fiables sur ce qui est en train de se passer, on ne pourra pas vraiment répondre aux enjeux sur le terrain.

[*Traduction*]

Juanita Nathan: Merci beaucoup.

J'aimerais céder le reste de mon temps de parole à mon collègue.

La présidente: Il vous reste une minute et 45 secondes.

[*Français*]

Guillaume Deschênes-Thériault: C'est parfait.

Madame Lapointe Gagnon, dans votre allocution d'ouverture, vous avez parlé des quotas de bourses doctorales. Pouvez-vous parler un peu plus des enjeux que vous avez notés et des pistes de solution?

Valérie Lapointe Gagnon: Oui, absolument.

Le rapport montre bien qu'il y a des enjeux d'inégalité dans la façon dont sont accordées les bourses doctorales. On vit vraiment dans une économie de prestige et c'est ça qui sert de baromètre pour attribuer les ressources, ce qui fait que les universités du regroupement U15, par exemple l'Université de Toronto, l'Université de la Colombie-Britannique et l'Université McGill, vont venir monopoliser une grande partie des ressources. Comme on attribue les bourses en fonction des fonds que les universités et les établissements sont allés chercher, c'est sûr qu'un étudiant qui choisit l'Université de Toronto va être grandement avantagé, si on le compare à un étudiant de l'Université de Moncton, parce que l'argent attire l'argent.

Les chercheurs à l'Université de Toronto ont des dégrèvements. Ils ont accès à des ressources presque infinies de leur université. Ils ont accès à des assistants de recherche en quantité astronomique, ce qui n'est pas le cas dans les universités de la francophonie canadienne. Donc, on peut avoir un chercheur du même calibre, d'une grande excellence, mais, si la personne choisit l'Université de Moncton, elle va être désavantagée.

Il y a seulement trois bourses allouées à l'Université de Moncton; c'est le quota. Regardons maintenant la situation du côté du Campus Saint-Jean. Il n'y a pas de quotas précis pour le Campus Saint-Jean. On a 49 bourses pour l'Université de l'Alberta. J'enseigne en ce moment le séminaire de méthodologie, dans notre nouveau programme de doctorat. Nous avons 17 personnes inscrites cette année au doctorat. À peu près 17 personnes ont présenté des demandes au Conseil de recherches en sciences humaines et elles m'ont demandé quelles étaient leurs chances. Je ne sais pas quelles sont leurs chances, parce que nous n'avons pas de quota alloué au Campus Saint-Jean. C'est la même chose pour l'Université de Saint-Boniface, qui n'a pas son quota; c'est absorbé par le quota de l'Université du Manitoba. Est-ce qu'on peut être certain qu'on va avoir des gens à l'intérieur de ces universités qui vont réviser ces demandes en appliquant la lentille francophone...

[Traduction]

La présidente: Je suis désolée de vous interrompre. Si vous pouviez conclure...

[Français]

Valérie Lapointe Gagnon: ... et en ayant toute la compréhension que ça exige?

[Traduction]

La présidente: Je vous remercie.

Nous passons maintenant à M. Blanchette-Joncas, pour deux minutes et demie, et nous terminerons avec ce groupe de témoins.

Merci.

[Français]

Maxime Blanchette-Joncas: Merci, madame la présidente.

Ma première question s'adresse à Mme Lapointe Gagnon.

En 2010, le gouvernement fédéral a transféré ses activités d'édition scientifique à un organisme indépendant, une entreprise privée. Depuis 2023, plusieurs de ses revues qui sont bilingues ont cessé de traduire systématiquement le résumé en français, apparemment pour des raisons financières. Alors, j'aimerais entendre vos commentaires là-dessus.

Vous avez mentionné que les résumés, qu'on appelle communément en anglais les *abstracts*, ne sont plus disponibles en français. Qu'est-ce que vous pensez des conséquences sur la vitalité et la diffusion des connaissances en français?

• (1630)

Valérie Lapointe Gagnon: Est-ce que la question m'était adressée? J'ai manqué le début.

Maxime Blanchette-Joncas: Oui, c'est à vous que ça s'adresse.

Valérie Lapointe Gagnon: Je suis désolée, je n'entendais plus le son au début, donc je ne savais pas que c'était à moi que ça s'adressait.

Les conséquences de ne pas avoir accès à ça sont graves. Il ne s'agit pas seulement des résumés; ça va au-delà des résumés. Notre rapport le démontre, il y a une chute frappante de la publication en français. Nos revues bilingues ne sont plus bilingues. On a des chercheurs francophones qui publient en anglais dans des revues bilingues sur des sujets qui relèvent de la francophonie. Comment est-ce qu'on peut expliquer ces aberrations?

Donc, je pense qu'il faut complètement revoir aussi nos critères d'excellence. Il faut que les revues soient beaucoup plus sensibles à cet impératif de bilinguisme. On le voit même au Québec: les thèses de maîtrise et de doctorat au Québec sont maintenant à 50 % faites en anglais. Pour quelle raison un chercheur francophone au Québec voudrait-il faire sa thèse en anglais, si ce n'est parce qu'il est déjà dans une économie du savoir qui lui montre que c'est la langue de la réussite, la langue dominante, et que le français est une langue mineure? Il faut changer de discours. Le français est une langue officielle. Le français est une langue de recherche. Le français peut être une langue de réussite, tout comme l'anglais.

Selon moi, les résumés, c'est un bon début pour avoir accès à une vitrine sur la recherche, mais le problème est beaucoup plus fondamental que ça.

Maxime Blanchette-Joncas: Madame Lapointe Gagnon, je rebondis là-dessus. Est-ce que vous diriez que ce n'est pas nécessairement que le français disparaît parce qu'on ne lui laisse pas de place, mais que c'est plutôt qu'il recule parce qu'on cesse de lui garantir une place notamment pour évoluer?

Valérie Lapointe Gagnon: Absolument. On voit la façon dont la relève est formée. Tout de suite, la relève arrive dans des laboratoires où les gens se parlent en anglais, même si on est dans des espaces francophones, et où le français est une langue secondaire.

Ensuite, quand on parle de la nécessité de publier, on va dire que, si une personne veut une carrière universitaire, ce qui est parfois l'objectif des gens qui vont faire des doctorats, il faut publier dans les grandes revues anglophones, sinon ça peut nuire à la promotion.

Il y a un témoignage dans notre rapport qui me touche particulièrement. C'est une personne qui dit qu'elle a tout fait en anglais jusqu'à ce qu'elle ait obtenu toutes ses promotions. À partir de ce moment-là, elle a commencé à faire de la recherche en français. Cette personne aurait voulu le faire en français dès le départ, mais elle s'est déguisée en anglophone pour pouvoir réussir. C'est le propre de tellement de chercheurs de revêtir des habits d'anglophone, parce qu'ils considèrent que c'est la seule façon de faire avancer leur carrière. C'est bien malheureux.

Il y a un changement de discours qui est essentiel. Il faut que ça vienne d'en haut. Il faut que ça vienne des plus grandes instances.

[Traduction]

La présidente: Je vous remercie.

[Français]

Maxime Blanchette-Joncas: Merci beaucoup.

[Traduction]

La présidente: Le temps de parole de M. Blanchette-Joncas est écoulé.

Je suis consciente que nous avons commencé un peu en retard. Les témoins sont-ils disponibles pour encore deux ou trois minutes? Très bien.

Nous pourrions peut-être accorder deux minutes à M. Godin, puis deux minutes à M. Deschênes-Thériault. Nous terminerons ensuite avec ce groupe de témoins.

Monsieur Godin, vous avez la parole, je vous prie.

[Français]

Joël Godin (Saint-Augustin—Portneuf—Jacques-Cartier, PCC): Merci, madame la présidente.

Je remercie les témoins.

Mes questions vont s'adresser à Mme Lapointe Gagnon, du Campus Saint-Jean.

Madame Lapointe Gagnon, j'aurais été surpris si vous aviez été en désaccord sur le rapport, parce que vous êtes une membre du groupe qui y a participé.

J'aimerais avoir une information. Comment avez-vous pu arriver, dans la deuxième recommandation, à un montant de 40 millions de dollars dont vous avez besoin pour réaliser la relance de la recherche francophone ou pour aider la recherche francophone?

Valérie Lapointe Gagnon: Il fallait un chiffre, et 40 millions de dollars, c'est 1 % du budget de la recherche. Nous nous sommes dit que, 1 % du budget de la recherche, ça ne paraît pas comme étant astronomique, mais c'est assez pour financer nos mesures, qui sont notamment de fournir plus d'argent aux presses universitaires, de créer le programme de recherche et de créer des bourses...

Joël Godin: Je vous arrête tout de suite, madame Lapointe Gagnon. Je comprends l'exercice que vous avez fait. C'est 1 % du budget total. Cependant, n'auriez-vous pas pu faire l'exercice de revisiter le modèle de distribution en prenant la même enveloppe?

Vous le vivez, en Alberta, en ce qui concerne l'argent. L'argent, ce n'est pas inépuisable. Alors, il y a peut-être un problème d'efficacité et d'efficience.

Est-ce qu'il n'aurait pas été préférable de regarder la distribution de l'enveloppe existante et d'augmenter les budgets pour le français, ce qui aurait peut-être permis d'aller chercher au-delà de 40 millions de dollars?

• (1635)

Valérie Lapointe Gagnon: En ce moment, l'enveloppe existante, selon la façon dont elle est gérée, désavantage les chercheurs.

Dans le cas de ce fonds-là, il est précisément pour les chercheurs francophones. Ça prend une cagnotte qui est précisément destinée à ça, parce que l'argent qui est là en ce moment, on le voit, s'en va entre les mains des plus riches.

Joël Godin: Vous avez entièrement raison, il doit y avoir un montant réservé à ça.

Maintenant, moi, je pense que le comité aurait dû réfléchir à une façon de rééquilibrer les choses, de redistribuer l'argent et d'extraire un montant du budget total, en ayant comme priorité et comme intention de faire grandir la recherche francophone. Je pense que ça aurait été une belle occasion.

C'est toujours facile d'utiliser la baguette magique et de dire qu'on va mettre plus d'argent. Toutefois, si le système n'est pas efficace, on gaspille l'argent des Canadiens.

Valérie Lapointe Gagnon: Le système va devenir efficace lorsqu'il y aura le secrétariat. En ce moment, on agit en vase clos et il n'y a rien de transversal. Donc, lorsque le secrétariat sera en place, on va pouvoir avoir un capitaine ou une capitaine qui va mener le navire à bon port.

Joël Godin: Combien va coûter le secrétariat? C'est une autre question.

[Traduction]

La présidente: Merci.

[Français]

Joël Godin: Merci, madame la présidente.

[Traduction]

La présidente: Monsieur Deschênes-Thériault, vous avez deux minutes.

[Français]

Guillaume Deschênes-Thériault: Merci.

Madame Lapointe Gagnon, le Service d'aide à la recherche en français est un levier concret pour appuyer la recherche en français partout au pays. Ce service est d'ailleurs financé en partie par notre gouvernement. Lors de son témoignage, l'Acfas a recommandé un appui pérenne à cette initiative.

Pouvez-vous me dire brièvement si vous appuyez cette proposition de l'Acfas?

Valérie Lapointe Gagnon: Absolument. Le Service d'aide à la recherche en français a changé notre vie sur le terrain. Je l'ai utilisé et j'ai reçu ma subvention. Jamais on n'a été aussi bien accompagné. Ça prend une subvention pérenne pour le Service.

Guillaume Deschênes-Thériault: Merci.

D'ailleurs, je crois que nous étions tous les deux au lancement de ce service en 2023 à Montréal, avec ma collègue qui est à côté.

Dans votre présentation que vous avez soumise par écrit, vous proposez un échéancier. Pouvez-vous nous en dire un peu plus? Pourquoi est-ce que vous recommandez ça?

Valérie Lapointe Gagnon: Je pense que c'est un besoin qui vient aussi des témoignages qu'on a entendus sur le terrain. Les gens sont fatigués. Ils attendent des mesures. Il y a eu plusieurs études, notamment celle de l'Acfas. Le Comité aussi a déjà produit un rapport sur ces enjeux.

On veut voir que c'est une des préoccupations du gouvernement. Ce qu'on entendait sur le terrain, c'est qu'on veut voir comment ça va se manifester concrètement, étape par étape. Donc, ça prend un échéancier et il faut que ce soit transparent.

Guillaume Deschênes-Thériault: Pour terminer, on a entendu différents témoins, comme des représentants de l'Université de Montréal, qui est dans le regroupement U15, de l'Université de Moncton et d'universités francophones.

Vous êtes au Campus Saint-Jean, qui est dans une grande université anglophone. Est-ce que les recommandations du rapport reflètent aussi la réalité de vos chercheurs au Campus Saint-Jean?

Valérie Lapointe Gagnon: Nous sommes vraiment dans une situation particulière, parce que nous sommes dans une université qui fait partie du U15, mais le Campus Saint-Jean est souvent délaissé. J'ai parlé des quotas pour les bourses. Je pense que ce serait important que nous ayons nos quotas au Campus Saint-Jean.

Nous sommes vraiment un cas de figure particulier. Je pense que plusieurs mesures du rapport sont en réponse à un cas de figure comme celui-là. Cependant, il ne faut jamais oublier une chose, quand on parle des petits établissements: nous faisons partie de cette catégorie, même si nous sommes à l'intérieur du U15.

Guillaume Deschênes-Thériault: Merci beaucoup.

[Traduction]

La présidente: Merci.

Sur ce, nous en avons terminé avec ce groupe de témoins.

Au nom de tous les membres du Comité, je tiens à remercier nos invités de leur temps et de leur importante contribution à nos travaux.

Sur ce, la séance est suspendue. Je demanderais aux députés de faire un tour rapide de deux ou trois minutes afin que nous puissions passer au prochain groupe de témoins.

• (1635) _____ (Pause) _____

• (1645)

La présidente: Nous reprenons nos travaux.

Bon retour à tous et à toutes.

J'aimerais faire quelques observations à l'intention des nouveaux témoins.

Veuillez attendre que je vous nomme avant de prendre la parole.

Pour ceux qui participent par vidéoconférence, cliquez sur l'icône du microphone pour activer votre micro, et veuillez vous mettre en sourdine lorsque vous ne parlez pas. Pour ceux qui sont sur Zoom, au bas de votre écran, vous pouvez sélectionner le canal approprié pour l'interprétation: le parquet, l'anglais ou le français. Pour ceux qui sont dans la salle, vous pouvez utiliser l'oreillette et sélectionner le canal désiré.

J'aimerais rappeler aux témoins que les membres du Comité peuvent poser des questions en français ou en anglais. Si vous avez besoin d'interprétation, veuillez prendre un moment pour préparer votre oreillette et sélectionner le canal d'écoute dont vous avez besoin à l'avance afin de profiter pleinement du temps imparti pour les questions et les réponses.

Je vous rappelle que tous les commentaires doivent être adressés à la présidence.

Sur ce, j'aimerais souhaiter la bienvenue aux quatre témoins de ce groupe.

Nous avons le plaisir d'accueillir M. Vincent Larivière, professeur à l'Université de Montréal. Il se joint à nous par vidéoconférence. Notre deuxième témoin est Madeleine Pastinelli, présidente de la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université. Nous recevons également M. Mathieu Ouimet, directeur général du Réseau francophone international en conseil scientifique. Notre dernier témoin d'aujourd'hui est M. Jean-Pierre Perreault, recteur à l'Université de Sherbrooke. Il se joint à nous par vidéoconférence. Comme M. Perreault éprouve des difficultés d'ordre technique, nous allons lui céder la parole à la toute fin.

Chaque invité disposera d'un maximum de cinq minutes pour faire sa déclaration préliminaire.

Nous allons commencer par M. Larivière.

Monsieur Larivière, vous avez la parole. Vous disposez de cinq minutes pour faire votre déclaration préliminaire.

[Français]

Vincent Larivière (professeur, Université de Montréal, à titre personnel): Merci beaucoup.

Bonjour à toutes et à tous. Merci beaucoup de votre invitation à témoigner sur la question importante de la place du français dans l'écosystème scientifique.

Je suis Vincent Larivière et je suis professeur de sciences de l'information à l'Université de Montréal, titulaire de la Chaire UNESCO sur la science ouverte et cotitulaire de la Chaire de recherche du Québec sur la découvrabilité des contenus scientifiques en français.

Je ne représente pas ici l'Université de Montréal. Je suis plutôt ici à titre personnel en tant qu'expert des politiques scientifiques, mais surtout, peut-être, en tant que coprésident du Groupe consultatif externe sur la création et la diffusion d'information scientifique en français, qui a rendu son rapport il y a maintenant quelques mois.

Depuis une quarantaine d'années, on sait que la science s'est anglicisée. C'est vrai au Canada, mais c'est vrai dans à peu près tous les pays du monde. Les principaux facteurs derrière tout ça sont évidemment l'internationalisation de la recherche, le contrôle de l'édition savante par quelques compagnies privées et surtout, peut-être, le fait que tous les mécanismes d'évaluation de la recherche qui existent mettent l'accent sur la course aux revues prestigieuses, qui sont quasiment exclusivement publiées en anglais. Ainsi, à l'échelle mondiale, en fonction de la manière dont on mesure ça, il y a entre 85 % et presque 100 % d'articles en anglais. Dans le cas du Canada, on est entre 2 % et 5 % d'articles en français, ce qui est quand même assez loin du poids démographique du français au pays.

L'unilinguisme scientifique a des conséquences qui sont nombreuses et bien démontrées, particulièrement pour les non-anglophones, évidemment: il est difficile de publier ses travaux, on a de la misère à accéder à certains contenus et à les comprendre, et ça a aussi un effet sur la valeur qu'on donne aux objets d'étude. Donc, on va donner de la valeur à des objets d'étude internationaux qui sont faciles à publier en anglais, au détriment d'objets d'étude nationaux ou locaux. Au Canada, ça fragilise un équilibre linguistique qui est déjà assez précaire. En favorisant exclusivement l'anglais, on crée une forme de barrière invisible qui pèse sur les carrières, sur la visibilité des travaux et, il faut l'admettre, sur la formation de la relève. Donc, si on évalue les scientifiques en fonction de ce qui est publié en anglais, ça amène quand même des enjeux importants.

Donc, c'est dans ce contexte que notre rapport essaie un peu de changer la donne et de rappeler au fédéral ses responsabilités, qui sont assez claires, au regard de la Loi sur les langues officielles et du concept d'égalité réelle. Donc, en gros, comme vous l'avez vu depuis le début des audiences, nous avons essayé de répondre aux trois déficits majeurs identifiés par les communautés que nous avons rencontrées, et il faut dire que nous avons rencontré pas mal de monde: les aspects normatifs, les aspects financiers et les aspects organisationnels.

La création d'un secrétariat est essentielle. Sans une structure qui porte la vision stratégique, on peut s'attendre à ce que les initiatives restent assez dispersées et aient un impact plutôt limité. Ça prend une lentille francophone afin que l'égalité réelle soit intégrée de façon systématique plutôt qu'au cas par cas.

Malheureusement, on peut dire que, depuis la publication du rapport et du budget qui a suivi, il y a à peu près une seule lentille qui a déterminé l'action gouvernementale, soit la relation avec notre voisin du Sud. Alors que notre rapport a demandé un maigre financement de 40 millions de dollars, qui n'a d'ailleurs toujours pas été confirmé, on a plutôt investi 1,7 milliard de dollars pour faire venir quelques centaines de chercheurs des États-Unis dans nos universités. Donc, au lieu de se tourner vers la relève et le développement d'infrastructures qui nous appartiennent, le gouvernement a plutôt mis en place un programme extrêmement dispendieux, soit les chaires de recherche Goldenberg. Ce faisant, il va à nouveau concentrer les ressources entre les mains de quelques institutions, ce qui va même à l'encontre d'un avis donné dans un rapport que ce comité a fait. En outre, par sa nature, ce programme va contribuer au déséquilibre anglophone-francophone, comme en témoigne la première vague de résultats: 8 des 64 premières chaires ont été accordées à des universités francophones.

Donc, je voudrais rappeler au Comité que la question linguistique n'est pas un enjeu à temps partiel dont on peut s'occuper de temps en temps. C'est un élément essentiel de l'identité canadienne. Son développement ne pourra que contribuer à notre souveraineté. Le soutien à la science en français renforce la puissance douce du pays, accroît son influence dans les réseaux internationaux et lui permet de porter des enjeux avec une légitimité que seules des politiques concrètes peuvent produire. Donc, ce n'est pas un geste symbolique qui est réservé à une minorité, mais un investissement intelligent dans la qualité, la diversité et la résilience du savoir canadien.

J'aimerais rapidement, en conclusion, faire écho à ce que ma collègue Linda Cardinal a mentionné. En gros, je demande deux choses: qu'on accepte les recommandations qui sont dans le rapport et, surtout, qu'on nous fournisse une feuille de route indiquant les prochaines étapes.

Merci beaucoup.

• (1650)

[Traduction]

La présidente: Je vous remercie.

Avant de passer à notre prochain intervenant, il y a une chose que je dois clarifier avec les membres du Comité au sujet de la motion visant à obtenir la liste des témoins, qui a été adoptée au cours de la dernière heure par M. Baldinelli.

Est-ce que tout le monde est d'accord pour fixer la date limite au 16 octobre à 17 heures? Ce sera à la fin de la semaine prochaine, qui est une semaine de relâche. Pour planifier les réunions, si cela vous convient, nous aurons la date limite du 16 octobre à 17 heures pour soumettre la liste des témoins. Est-ce que tout le monde est d'accord?

Des députés: D'accord.

La présidente: Merci.

Nous passons maintenant à Mme Pastinelli, présidente de la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université.

Allez-y, s'il vous plaît. Vous disposez de cinq minutes pour faire votre déclaration préliminaire.

[Français]

Madeleine Pastinelli (présidente, Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université): Madame la présidente, mesdames et messieurs les membres du Comité, la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université représente un peu plus de 8 500 professeurs, ce qui est la quasi-totalité du corps professoral québécois. Nous sommes très heureux d'avoir l'occasion de nous prononcer sur le rapport, et je vous remercie sincèrement de nous donner cette chance.

D'abord, je tiens à dire clairement que notre fédération accueille très favorablement le rapport et qu'elle appuie l'ensemble...

• (1655)

[Traduction]

La présidente: Je suis désolée de vous interrompre. Il n'y a pas d'interprétation en anglais.

Nous allons devoir suspendre la séance pour régler le problème d'interprétation.

• (1650)

(Pause)

• (1655)

La présidente: Nous reprenons nos travaux.

Madame Pastinelli, vous avez la parole. Vous avez cinq minutes.

[Français]

Madeleine Pastinelli: Merci.

La Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université représente un peu plus de 8 500 professeurs, ce qui est la quasi-totalité du corps professoral québécois. Nous sommes très heureux d'avoir l'occasion de nous prononcer sur le rapport, et je vous remercie de nous donner cette chance.

D'abord, je tiens à dire très clairement que nous accueillons très favorablement le rapport, que nous appuyons l'ensemble de ses recommandations et que nous encourageons fermement le gouvernement à les appliquer rapidement.

Le rapport rejoint largement le diagnostic et les recommandations que notre fédération avait formulés en 2022 dans un mémoire sur la recherche et la diffusion scientifique en français. Il a le mérite de montrer que le problème est structurel. Il ne s'agit pas simplement de financer davantage la recherche en français, mais de s'attaquer aux mécanismes qui produisent les inégalités dans l'écosystème de la recherche.

Au Québec, nous ne sommes pas dans la même situation que les communautés francophones minoritaires ailleurs au pays, même si nous sommes, bien sûr, solidaires de leur situation et de leurs besoins. L'enjeu, pour nous, c'est d'abord le maintien d'une capacité scientifique forte en français dans un écosystème canadien et international où les mécanismes de reconnaissance sont largement structurés par l'anglais et pour l'anglais.

La publication dans certaines revues, le facteur d'impact, la notoriété des établissements et d'autres indicateurs comme ceux-là ont fini par devenir des marqueurs d'excellence. Or, ce sont des critères qui ne sont pas neutres à l'égard de la langue. Ils ne sont pas neutres non plus à l'égard des disciplines, des objets de recherche ou des formes de production ou de diffusion du savoir.

La conception de l'excellence qui est en cause contribue à marginaliser la recherche en français, et le rapport le montre très bien. Le rapport met l'accent sur la concentration des financements dans les plus grandes universités, notamment celles du U15. Cependant, ce serait réducteur d'y voir seulement un problème d'iniquité entre les établissements. La concentration se joue aussi à l'intérieur même des universités les mieux financées, alors qu'il y a une part toujours plus importante des ressources qui profite à un nombre restreint de chercheurs et d'équipes. C'est cette concentration elle-même qui est problématique et qui pénalise notamment celles et ceux qui travaillent ou qui diffusent leurs résultats de recherche en français.

C'est d'autant plus problématique que, comme le rapport le souligne très clairement, « au-delà des questions d'équité, la concentration des fonds de recherche constitue une mauvaise stratégie d'investissement ». Ce sont les mots qui sont employés dans le rapport, et à juste titre, parce que toutes les données probantes sur le sujet montrent bien qu'en matière de production et d'avancées scientifiques, la société serait mieux servie par une distribution plus large des mêmes sommes plutôt que par la concentration qu'on voit actuellement.

Les mesures proposées dans le rapport pour corriger les inégalités sont nécessaires. Il nous semble qu'il sera également utile de réfléchir, à moyen terme, aux mécanismes qui permettent à cette concentration de se reproduire et de s'amplifier.

Pour nous, l'équité doit aussi être pensée en termes de conditions de travail. Faire de la recherche en français implique des coûts cachés et, comme le montre bien le rapport, ça demande du temps. Ce n'est pas vrai uniquement au Québec. Les professeurs d'université de l'ensemble du pays sont aux prises avec un problème endémique de surcharge de travail. Le manque de temps est souvent ce qui explique les choix qui sont faits. Les programmes de financement devraient donc, quand c'est pertinent, soutenir des dégagements d'enseignement. Autrement, il y a une partie du coût de la politique de soutien à la recherche en français qui repose sur le temps de travail des collègues, et c'est ce dont elles et ils manquent le plus.

Ensuite, je veux insister sur la gouvernance et l'autonomie universitaire.

Notre fédération appuie la création du secrétariat de coordination de la recherche en français et la création du fonds d'appui qui sont proposées dans le rapport. Ces recommandations sont vraiment une première étape qui nous apparaît importante. Cependant, la gouvernance de ces organismes va être déterminante. Il nous semble que les professeurs, et non seulement les administrations des universités, devraient y avoir une représentation réelle.

Le rapport recommande qu'on mette en place une concertation pancanadienne réunissant les partenaires fédéraux et, notamment, le Bureau de coopération interuniversitaire du Québec, qui représente les administrations des universités. Il nous semble que cette concertation devrait être plus large et devrait intégrer toutes les parties prenantes. Il serait important de prévoir également la participation des représentants des professeurs dans ces instances, notamment ceux de l'Association canadienne des professeures et professeurs d'université et de notre fédération.

• (1700)

Enfin, il nous semble essentiel que les mécanismes mis en place...

[Traduction]

La présidente: Je suis désolée de vous interrompre. Votre temps est écoulé. Si vous le pouvez, veuillez conclure rapidement.

[Français]

Madeleine Pastinelli: Très bien. Je termine mon discours.

Il nous semble essentiel que les mécanismes mis en place préservent l'autonomie des établissements et la liberté universitaire de nos collègues. Une politique publique de soutien à la recherche ne doit surtout pas devenir une politique de pilotage de la recherche. C'est donc un considérant qui devrait être à la base de la mise en place de ces instances.

Merci.

[Traduction]

La présidente: Merci.

Sur ce, nous passons maintenant à M. Ouimet.

Allez-y, s'il vous plaît. Vous disposez de cinq minutes pour faire votre déclaration préliminaire.

[Français]

Mathieu Ouimet (directeur général, Réseau francophone international en conseil scientifique): Mesdames et messieurs les membres du Comité, madame la présidente, merci de votre invitation.

Je représente le Réseau francophone international en conseil scientifique, ou le RFICS, qui est hébergé à l'Université Laval et financé par le Fonds de recherche du Québec. C'est une initiative qui a été lancée par Rémi Quirion lorsqu'il était scientifique en chef du Québec. Il a créé ce réseau, qui a pour mission de travailler et d'œuvrer au renforcement des capacités en matière de conseil scientifique auprès des gouvernements et des Parlements dans tous les pays de la Francophonie.

Le conseil scientifique aide les responsables publics, gouvernementaux et parlementaires, mais également les organisations de la société civile, à comprendre les connaissances scientifiques disponibles et leurs limites pour éclairer leurs décisions. Il fait appel aux sciences humaines et sociales, aux sciences naturelles, au génie et, parfois, aux sciences de la santé.

J'aimerais aborder avec vous la question des études sur lesquelles reposent les avis scientifiques. Le rapport propose de diffuser des résumés vulgarisés, donc de traduire les résumés en français, principalement les résumés issus d'articles publiés par les revues financées par les fonds de recherche au Canada. C'est bien, mais, pour éclairer une décision, il faut aussi examiner les articles en entier, et pas seulement les résumés, et baser le conseil scientifique sur l'analyse de toutes les études disponibles sur une question pertinente pour le décideur. Par exemple, est-ce que le fait de réduire la taille des classes au primaire améliore réellement les résultats scolaires?

J'aimerais introduire ici le concept de synthèse de connaissances, qu'on appelle en anglais *evidence synthesis*, selon lequel on rassemble des études, on évalue leur fiabilité, même si elles ont déjà franchi l'étape de l'évaluation par les pairs, et on analyse les résultats pour y répondre. Le rapport transmet une préoccupation: les synthèses utilisées pour conseiller les gouvernements accorderaient trop de place aux publications en anglais, puisque les grandes bases de données de revues scientifiques indexent principalement des périodiques de langue anglaise. En effet, les synthèses de connaissances comme les revues systématiques de la littérature restreignent souvent leur portée à l'anglais et à quelques autres langues maîtrisées par l'équipe de production.

À cet égard, les organismes subventionnaires canadiens pourraient vouloir financer des études de méta-recherche comparant les résultats de synthèses avec et sans publications en français ou en d'autres langues que l'anglais. En effet, des études empiriques montrent que, pour certaines thématiques, limiter une synthèse à des études publiées en anglais peut modifier, ou parfois pas, les résultats ou conclusions de la synthèse. Ça reste une question de recherche empirique.

Par ailleurs, la politique de diplomatie scientifique proposée dans la mesure 12 pourrait aller un peu plus loin et viser à inciter les grandes entreprises distributrices de périodiques scientifiques à inclure les revues francophones, ce qu'elles font déjà, mais de façon très modeste. Les producteurs de synthèses de connaissances de partout dans le monde pourraient ainsi plus facilement repérer les articles publiés en français et dans d'autres langues que l'anglais.

De plus, cet effort de diplomatie scientifique pourrait également viser à négocier avec les grands éditeurs de périodiques spécialisés un accès abordable au texte intégral de tous les articles de leur catalogue, y compris ceux qui nécessitent un abonnement payant. Il ne s'agirait pas de rendre cet accès gratuit à toute la population, ce qui serait peu réaliste actuellement, vu les caractéristiques actuelles du marché de la distribution de périodiques scientifiques. Il s'agirait de permettre aux initiatives et aux plateformes de synthèse de connaissances ciblant précisément les preneurs de décisions dans les Parlements, dans les gouvernements et dans la société civile d'avoir accès à un plus grand nombre d'études scientifiques afin de les intégrer dans leurs synthèses à moindre coût.

Permettez-moi de profiter de l'occasion pour donner un exemple d'une initiative internationale de production de synthèses de connaissances. Il s'agit de l'Evidence Synthesis Infrastructure Collaborative, ou ESIC. Je le dis en anglais parce que ce terme n'est pas traduit. Le comité de pilotage est présidé par un universitaire canadien, John Lavis, de l'Université McMaster. Cette initiative financée par un consortium de fondations philanthropiques développe actuellement une infrastructure pour produire et rendre accessibles des synthèses de connaissances de très grande qualité qui seront dites vivantes, c'est-à-dire qu'elles seront actualisées à mesure que paraissent de nouvelles études. Je représente notamment le RFICS au conseil des communautés, une des instances de gouvernance de cette initiative.

Ces efforts de diplomatie scientifique que j'évoquais pourraient faciliter l'accès de cette initiative mondiale aux grandes bases de données bibliographiques et au texte intégral des articles offerts par abonnement, afin d'en extraire les informations et de les synthétiser de façon dynamique pour les responsables de politiques publiques.

Je vous remercie.

• (1705)

[Traduction]

La présidente: Merci.

Nous passons maintenant à M. Perreault.

Allez-y, s'il vous plaît. Vous avez cinq minutes.

[Français]

Jean-Pierre Perreault (recteur, Université de Sherbrooke): Madame la présidente, membres du Comité, je suis Jean-Pierre Perreault, recteur de l'Université de Sherbrooke.

C'est un réel privilège de m'adresser à vous aujourd'hui pour parler de l'importance de la recherche en français pour l'avancement du savoir.

L'Université de Sherbrooke compte plus de 33 000 étudiantes et étudiants et génère, à Sherbrooke seulement, des retombées économiques d'au-delà de 1,3 milliard de dollars par année.

Nous sommes une institution fièrement francophone et la seule université complète située à l'extérieur des grands centres urbains au Québec. Depuis 18 ans, selon Research Infosource, nous figurons parmi les 15 universités canadiennes les plus performantes en recherche. Nous sommes la preuve qu'au Canada, l'excellence en recherche peut se faire en français, se faire en région et rivaliser avec les institutions les mieux classées.

Nous avons lu avec attention les recommandations du rapport et nous les appuyons. Fidèles à l'ADN de l'Université de Sherbrooke, qui privilégie l'application concrète du savoir et des retombées rapides et tangibles pour la société, nous croyons que le gouvernement devrait concentrer ses efforts sur quelques mesures simples, pragmatiques et à fort impact.

Premièrement, le gouvernement doit assurer la transparence. Tous les organismes subventionnables fédéraux devraient publier systématiquement deux indicateurs: le pourcentage de demandes soumises en français et leur taux de succès. Cette pratique existe déjà dans certains programmes et doit maintenant devenir la norme. Ce que l'on mesure publiquement peut être suivi, évalué et amélioré.

Deuxièmement, le gouvernement doit assurer l'équité. Comme le constate le rapport du comité consultatif, bien que les chercheurs francophones représentent environ 21 % de la communauté canadienne de recherche, la proportion des demandes soumises en français demeure bien inférieure à ce pourcentage.

Pourquoi? L'une des raisons qu'on entend fréquemment, autant à l'Université de Sherbrooke que dans divers autres milieux de recherche francophone, c'est un manque de confiance dans le système. Plusieurs chercheurs craignent qu'une demande rédigée en français n'ait pas les mêmes chances de succès qu'une demande rédigée en anglais.

Pour répondre à cette préoccupation, nous proposons trois mesures concrètes.

D'abord, les organismes subventionnaires devraient avoir comme politique que la proportion des demandes financées en français corresponde minimalement à la proportion des demandes soumises en français. Autrement dit, si 5 % des demandes sont déposées en français, au moins 5 % des projets financés devraient également provenir de demandes rédigées en français. Il ne s'agit pas d'accorder un avantage. Il s'agit simplement de s'assurer que la langue de rédaction n'influence pas les chances de succès.

Ensuite, une fois le niveau de référence établi pour chaque programme, une proportion additionnelle, par exemple 2 %, des enveloppes pourrait être réservée aux demandes soumises en français. Cet incitatif pourrait croître graduellement au fil du temps afin d'augmenter le nombre de demandes déposées en français et de mieux refléter la place qu'occupent les chercheurs francophones dans l'écosystème canadien de la recherche. L'objectif n'est pas de contourner l'évaluation par les pairs, mais d'encourager davantage les chercheurs à présenter leurs projets dans leur langue.

Permettez-moi d'être clair ici et d'apporter une précision importante. Comme chercheur, je crois profondément à l'excellence en recherche. Nous ne cherchons pas à promouvoir la recherche en français au détriment de l'excellence. Ce serait une erreur. Notre objectif est plutôt de faire en sorte que les chercheurs puissent concourir dans la langue de leur choix avec la même confiance, les mêmes chances de succès et les mêmes exigences de qualité.

Enfin, le gouvernement devrait rendre pérenne et bonifier l'offre du SARF, soit le Service d'aide à la recherche en français. Le SARF offre un appui essentiel aux chercheurs pour la préparation et la révision des demandes de financement soumises en français. Il est également un partenaire de confiance des organismes subventionnaires et représente un levier concret pour promouvoir la recherche en français et soutenir les talents émergents. Dans cet esprit, nous appuyons la recommandation de l'Acfas visant à rendre pérenne et à bonifier le financement du SARF, un service reconnu par le milieu, crédible et déjà en mesure de produire des résultats concrets.

Troisièmement, le gouvernement doit favoriser le transfert réciproque des connaissances. Là, je me fais un peu ambitieux. J'aimerais conclure en insistant sur ce dernier point, qui nous apparaît fondamental.

Le rapport souligne avec raison l'importance de soutenir la diffusion du savoir en français. Cependant, nous parlons beaucoup moins du mouvement inverse, celui qui consiste à encourager les chercheurs anglophones à présenter leurs travaux et à participer aux discussions scientifiques francophones en français.

Au-delà du principe de réciprocité, il y a une réalité incontournable. Le pont entre les deux solitudes ne se construira jamais si chacun demeure sur sa rive. Il faut créer des occasions de le traverser. Pourquoi ne pas offrir un financement complémentaire aux chercheurs anglophones qui choisissent de présenter leurs travaux en français dans les colloques francophones, au Canada comme à l'étranger? Une telle mesure enverrait un signal fort. Elle reconnaîtrait la valeur des espaces scientifiques francophones tout en encourageant de nouveaux chercheurs à les découvrir et à s'y engager.

Si nous voulons que le français demeure une véritable langue de recherche, il ne suffit pas de soutenir celles et ceux qui travaillent déjà en français. Nous devons aussi...

• (1710)

[Traduction]

La présidente: Je suis désolée de vous interrompre. Si vous le pouvez, veuillez conclure, s'il vous plaît.

[Français]

Jean-Pierre Perreault: Nous devons aussi créer des incitatifs qui encouragent davantage de chercheurs anglophones à franchir le pas.

Je vous remercie de votre attention.

[Traduction]

La présidente: Je vous remercie.

Nous allons passer à M. Godin, pour un maximum de six minutes. Monsieur Godin, allez-y, je vous prie.

[Français]

Joël Godin: Merci, madame la présidente.

Je remercie les témoins de participer à cette étude.

Ma première question va s'adresser à M. Larivière, de l'Université de Montréal, qui était coprésident du comité.

Je vais vous poser la même question que j'ai posée à votre collègue qui était ici durant la première heure.

Vous suggérez un montant supplémentaire de 40 millions de dollars. Pourquoi s'agit-il de 40 millions de dollars? Comment cela a-t-il été étudié? D'où vient ce chiffre?

Vincent Larivière: Je vous remercie beaucoup de votre question.

Comme vous le savez, c'est un chiffre qui représente 1 % de l'ensemble du budget fédéral en recherche fondamentale. En fait, ce sont les trois conseils et la Fondation canadienne pour l'innovation. Ça nous semblait un budget qui était faisable, donc qui ne brisait pas trop la tirelire, et qui, en plus, nous permettait de réaliser un certain nombre de mesures qui s'inscrivaient dans trois recommandations. Il combine donc deux éléments. D'une part, il s'agit d'un objectif de chiffre possible. On ne pouvait pas demander 1 milliard de dollars, vous vous en doutez. D'autre part, il permet d'aller assez loin.

Joël Godin: En fait, ce que vous me dites, c'est que c'est un montant réaliste. Cependant, pour ce qui est d'améliorer la situation de la minorité francophone dans les recherches scientifiques, est-ce que vous êtes capable d'affirmer que, 40 millions de dollars, c'est peu?

Vincent Larivière: Il faut dire que, le montant de 40 millions de dollars, c'est une partie de l'équation. Cet argent, comme vous le savez, doit s'accompagner d'un secrétariat et d'autres mesures. Tout seul, le montant de 40 millions de dollars ne fait pas le travail. C'est un montant qui est réaliste et qui permet, comme je l'ai dit, d'aller assez loin.

Joël Godin: Vous avez parlé tout à l'heure, dans votre présentation, d'un montant de 1,7 milliard de dollars pour faire venir des chercheurs qui sont chez notre voisin du Sud. Je pense qu'on ne lui doit pas grand-chose ces temps-ci, mais, 1,7 milliard de dollars, c'est gigantesque comme montant.

Vincent Larivière: Oui, c'est un gros montant.

Joël Godin: Maintenant, comment l'expliquez-vous? Comment le gouvernement peut-il avoir pris cette décision-là dans les derniers mois, dans les dernières années?

Vincent Larivière: Je ne connais pas les motivations exactes du gouvernement. J'ai écrit à certains endroits que ce n'était pas un programme que je trouvais bien pensé...

Joël Godin: Je comprends, monsieur Larivière. En fait, je veux faire une relation entre les 40 millions de dollars et le montant de 1,7 milliard de dollars. Alors, oui, effectivement, 40 millions de dollars, c'est réaliste. Nous, les petits francophones, allons demander 40 millions de dollars pour que ce soit acceptable. Cependant, si on a la volonté d'atteindre l'égalité réelle, ça prend plus que 40 millions de dollars, je pense.

• (1715)

Vincent Larivière: C'est probablement plus que 40 millions de dollars et, surtout, il faut une coordination et un changement des pratiques au sein de l'État québécois, mais aussi, je dirais, au sein des provinces et des universités.

Joël Godin: Je m'en allais là. Est-ce qu'on n'aurait pas dû étudier la possibilité de réviser le modèle existant?

Vincent Larivière: C'est une bonne question.

Joël Godin: Merci.

Vincent Larivière: En fait, réviser l'ensemble des programmes de l'État fédéral, vous savez que c'est un exercice quand même assez compliqué qui prendrait beaucoup de temps. Évidemment, au sein de ce groupe de travail, nous ne pouvions pas faire ce travail. C'est un travail qui ne relève pas de nous, d'ailleurs, et qui sortait complètement de notre mandat. Toutefois, je continue à croire que ça prend de l'argent supplémentaire.

Joël Godin: Je suis d'accord avec vous. Si on diminue les fonds d'un côté et qu'on les apporte de l'autre côté, selon le principe des vases communicants, ça aura un impact positif. C'est malheureux pour ceux qui sont dans les vaches grasses, mais ça va permettre à ceux qui sont pauvres de grandir.

Vincent Larivière: C'est peut-être le cas.

Joël Godin: D'accord.

Je vais maintenant m'adresser à Mme Pastinelli.

Vous avez parlé de 8 500 professeurs. Combien de professeurs, parmi vos membres, participent à des recherches? Est-ce que c'est minime?

Madeleine Pastinelli: Non. En fait, la fonction de professeur d'université, par définition même, inclut l'enseignement et la recherche. C'est l'ensemble des professeurs qui font de la recherche. Si la question est de savoir combien sont subventionnés par le fédéral...

Joël Godin: C'était peut-être ça, la question.

Madeleine Pastinelli: Je suis incapable d'avancer un chiffre. Mon collègue M. Larivière est peut-être capable de vous donner ce montant, mais, par définition, tous les professeurs d'université font de la recherche.

Joël Godin: Je comprends. Vous avez compris que j'associais ça aux subventions.

Vous avez parlé du Québec, qui veut maintenir sa capacité. J'aimerais mieux que vous me disiez qu'on veut faire grandir la capacité du Québec, mais ça, ça vous appartient. J'ai entendu ça lors de votre présentation.

Je dois faire amende honorable: je fais partie de la direction du réseau que dirige M. Ouimet. Alors, je voulais le mentionner pour ne pas être taxé d'être juge et partie. Je participe à titre de président de la Commission des affaires parlementaires à l'Assemblée parlementaire de la Francophonie.

Monsieur Ouimet, vous avez parlé de l'initiative qui porte l'acronyme ESIC, si j'ai bien compris, et qui est un consortium de synthèses de qualité. Pouvez-vous nous expliquer comment vous en êtes arrivé à ce consortium? Est-ce que c'est le Réseau qui l'a mis en place, qui a mis les conditions? C'est une initiative...

Mathieu Ouimet: Non, le Réseau ne s'en attribuera pas le mérite.

Nous faisons partie de l'écosystème, donc nous sommes membres d'un des comités. Comme je l'ai mentionné dans mon discours d'ouverture, c'est une initiative mondiale. Celui qui est un peu le chef d'orchestre ou l'initiateur de ça, c'est un collègue de l'Université McMaster, M. John Lavis, qui est dans le domaine des sciences de la santé. Il travaille depuis une trentaine d'années sur l'utilisation de la science dans l'élaboration des politiques publiques.

Nous sommes juste un des acteurs. Justement, le fait d'être à la table, ça permet de défendre les questions relatives à la langue et à l'importance des pays francophones, parce qu'on s'intéresse aussi au conseil scientifique...

[Traduction]

La présidente: Je suis désolée de vous interrompre. Le temps est écoulé.

[Français]

Joël Godin: Est-ce terminé?

[Traduction]

La présidente: Oui. Merci.

Nous passons maintenant à Mme McKelvie, pour un maximum de six minutes. Madame McKelvie, allez-y, s'il vous plaît.

[Français]

Jennifer McKelvie (Ajax, Lib.): Merci, madame la présidente.

Ma première question s'adresse à M. Ouimet.

Le rapport tient-il suffisamment compte des réalités des communautés francophones à l'extérieur du Québec? Avez-vous d'autres recommandations?

Mathieu Ouimet: Pour répondre à votre question, je n'irai pas sur le terrain qui ne relève pas de notre expertise. Je rappelle que je représente le réseau francophone. Je ne suis pas là à titre personnel.

Si j'avais une recommandation à faire pour le rapport, je parlerais de quelque chose qu'il est normal de ne pas retrouver au centre du rapport: c'est justement le créneau que nous occupons, soit le conseil scientifique. Évidemment, un rapport sur la recherche en français va se concentrer davantage sur la production de recherche scientifique et sur la publication scientifique.

J'ai apporté des pistes supplémentaires, notamment au sujet de la mesure reliée à la diplomatie scientifique, pour aller un peu plus loin. Évidemment, ici, je porte le chapeau des gens qui travaillent à promouvoir et à renforcer la qualité et la capacité en ce qui concerne le travail qui consiste à synthétiser des données de recherche pour éclairer les décideurs sur des questions précises.

• (1720)

Jennifer McKelvie: Merci.

Monsieur Perreault, y a-t-il des défis propres à certaines disciplines de recherche, comme les sciences, les sciences sociales ou la santé?

Est-ce qu'il y a des différences?

Jean-Pierre Perreault: Merci.

La question est intéressante. Oui, c'est le cas, et on le voit de toute façon quand on regarde la proportion des subventions qui est en français. C'est évident que, dans des domaines comme les sciences naturelles, le génie ou encore les sciences de la santé, l'anglais prend de plus en plus de place. C'est pour ça que je vous proposais, premièrement, ce principe d'équité et, deuxièmement, de pousser un peu le balancier de manière différente en augmentant de plus en plus le financement, d'un faible pourcentage, mais année après année, dans le but de rétablir un équilibre. Comme le mentionnait M. Godin plus tôt, il s'agit du principe du balancier. Il faut que l'argent utilisé aujourd'hui en anglais soit transféré vers le français.

Vous savez, je suis subventionné par le Conseil de recherche en sciences naturelles et en génie du Canada. C'est toujours le même Jean-Pierre, qu'il rédige en anglais sa science ou qu'il la rédige en français. Le scientifique derrière la proposition est le même. Donc, il faut redonner confiance aux scientifiques et aux chercheurs pour qu'ils puissent rédiger leur science en français.

Jennifer McKelvie: D'accord.

Madame Pastinelli, quelles recommandations du rapport le gouvernement fédéral devrait-il mettre en œuvre en priorité? Pouvez-vous nous expliquer pourquoi?

Madeleine Pastinelli: Dans la vision que nous avons, en fait, l'ensemble des recommandations forme un tout cohérent. C'est la raison pour laquelle j'ai dit, d'entrée de jeu, que nous appuyions l'ensemble des recommandations.

Une des forces du rapport, c'est de pointer le caractère tridimensionnel du problème. Autrement dit, il faut s'attaquer autant au volet normatif qu'aux volets financier, structurel et organisationnel. Donc, nous sommes d'avis que le fait de mettre en avant une seule des trois dimensions serait une erreur et qu'il est souhaitable de prendre l'ensemble des recommandations ou, en tout cas, de tenir les trois dimensions en même temps.

Jennifer McKelvie: Me reste-t-il du temps de parole?

[Traduction]

La présidente: Il vous reste deux minutes.

[Français]

Jennifer McKelvie: D'accord.

Monsieur Ouimet, vous avez mentionné la diplomatie scientifique. Est-ce que vous avez des exemples de pays qui travaillent bien à cet égard? Par exemple, je sais que la France travaille beaucoup avec l'ambassade canadienne.

Est-ce qu'il y a d'autres exemples où la diplomatie scientifique fait avancer la science en français?

Mathieu Ouimet: Premièrement, vous faites bien d'évoquer la France, parce qu'en matière de diplomatie scientifique, je pense que c'est un des pays qui sont très en avance.

Cependant, je dois dire tout de suite qu'il y a une différence entre la diplomatie scientifique et le conseil scientifique. Ce sont deux choses différentes. Généralement, quand on pense à la diplomatie scientifique, on pense aux relations internationales reliées à la science. Le conseil scientifique — je rappelle que je représente le Réseau francophone international en conseil scientifique — est une dimension de la diplomatie scientifique. Par exemple, dans les ambassades, est-ce qu'on mobilise des résultats de recherche pour aider aux négociations?

Donc, je ne suis pas le meilleur spécialiste pour répondre à votre question sur le thème de la diplomatie scientifique. Mes collègues qui travaillent sur la diplomatie scientifique seraient mieux placés pour répondre à votre question et vous dire quels pays sont plus avancés que les autres sur cette question.

Jennifer McKelvie: Merci.

[Traduction]

La présidente: Nous passons maintenant à M. Blanchette-Joncas, pour un maximum de six minutes. Allez-y, s'il vous plaît.

[Français]

Maxime Blanchette-Joncas: J'ai une question pour M. Larivière.

Des critères qui sont apparemment neutres, comme les citations, la visibilité, le facteur d'impact ou le prestige des revues, peuvent-ils créer un avantage structurel pour la recherche en anglais?

Selon vous, le problème touche-t-il plus largement notre manière de définir l'excellence scientifique?

Vincent Larivière: C'est certain. Les indicateurs quantitatifs donnent une belle part à l'anglais.

Il y a un indicateur qui est au cœur de l'évaluation de la recherche: il s'appelle le facteur d'impact. C'est une mesure, en gros, du prestige d'une revue. Quand l'indicateur a été créé, il y a environ une cinquantaine d'années, il y avait un certain nombre de revues en français qui avaient des facteurs d'impact. Aujourd'hui, il n'y en a plus. Il en reste peut-être une ou deux, mais en gros, sur les quelque 13 000 revues savantes qui ont un facteur d'impact, il n'y en a plus en français.

Donc, en effet, si on juge les scientifiques en fonction du facteur d'impact, structurellement, on crée de forts incitatifs pour ne pas publier en français.

• (1725)

Maxime Blanchette-Joncas: En novembre 2019, le Conseil de recherches en sciences humaines et les quatre autres principaux organismes fédéraux de financement de la recherche ont voulu mettre en place la Déclaration de San Francisco sur l'évaluation de la recherche, communément appelée la DORA.

Selon vous, est-ce qu'on peut vérifier que les principes de la DORA changent réellement les pratiques des comités d'évaluation, et non seulement leurs politiques écrites?

Vincent Larivière: C'est très difficile, parce que, dans les faits — et c'est une bonne chose —, les comités sont plutôt souverains quant à leurs critères d'évaluation, c'est-à-dire que les conseils peuvent les guider, mais, ultimement, les scientifiques ont un rôle à jouer.

Certes, il y a un travail qui doit être fait par les conseils subventionnaires pour faire une certaine éducation concernant l'évaluation de la recherche par rapport aux communautés. Cependant, ça va malheureusement au-delà des organismes de financement, des universités, des communautés scientifiques elles-mêmes et des sociétés savantes. La culture du facteur d'impact est partout dans le système universitaire.

Donc, effectivement, ça prend davantage que de belles déclarations comme celle de San Francisco.

Maxime Blanchette-Joncas: En ce qui concerne la relève scientifique au Québec, la proportion des mémoires et des thèses rédigés en français est passée de 82 % en 2000 à 50 % en 2022. Selon vous, qu'est-ce qui explique cette évolution et qu'est-ce que ça nous dit sur l'état du français dans la relève scientifique québécoise? Quels sont les principaux facteurs qui expliquent ce recul?

Vincent Larivière: J'y vois deux facteurs. Le premier est l'anglicisation, que j'ai déjà évoquée. Le deuxième est le fait qu'on fait de plus en plus de thèses par articles. Donc, si on fait des thèses par articles, les critères d'excellence associés aux articles percolent au sein des mémoires, qui sont une combinaison d'articles scientifiques. On comprend pourquoi les étudiants et les étudiantes veulent faire des mémoires par articles plutôt que de faire un mémoire traditionnel et, ensuite, d'en faire la traduction.

Donc, dans les faits, l'enjeu des mémoires, c'est simplement une autre articulation de l'enjeu que l'on voit déjà au sujet des articles scientifiques. Ça ne veut pas dire que les laboratoires fonctionnent en anglais, mais ça veut dire que la diffusion de la connaissance se fait en anglais, parce que c'est ce à quoi on donne de la valeur dans l'espace scientifique.

Maxime Blanchette-Joncas: Donc, est-ce que c'est exact de dire qu'on n'assiste pas juste à un changement de langue de rédaction? C'est plutôt un déplacement profond de la relève scientifique francophone vers un écosystème de recherche qui est de plus en plus anglophone.

Vincent Larivière: Je ne suis pas certain que je le formulerais comme vous le faites, mais c'est sûr qu'on incite les étudiants... Ce qui vient de l'international est toujours vu comme étant meilleur. C'est un jugement de valeur. Ça pourrait être mieux ici aussi; je ne me prononcerais pas là-dessus. Cependant, puisque ce qui vient de l'international est vu comme étant meilleur, on fait l'association: l'anglais est la voie vers l'international. C'est une vision quand même un peu étroite de la scène internationale, comme s'il n'y avait pas de francophonie internationale, mais il est vrai qu'on oriente les étudiants vers une certaine vision de l'excellence.

Maxime Blanchette-Joncas: Je veux parler de l'enjeu concernant les taux de succès et les déséquilibres en amont.

Dans certains programmes, on remarque que les demandes présentées en français peuvent obtenir des taux de succès qui sont parfois supérieurs, sinon équivalents, à ceux des demandes qui sont présentées en anglais. Est-ce que ce critère d'analyse est suffisant pour conclure que le système est linguistiquement équitable?

Vincent Larivière: C'est une bonne question, parce qu'on pourrait avoir un taux de succès équivalent des demandes en français et en anglais. Cependant, ce que je vois sur le terrain, c'est que les demandes qui sont financées ne sont peut-être pas nécessairement choisies en fonction des bons critères au sein du sous-ensemble des demandes en français. Autrement dit, on a parfois la perception que le choix des projets financés en français est peut-être un peu plus aléatoire. On en a choisi cinq, mais ce ne sont peut-être pas néces-

sairement les bons, parce qu'on n'est pas certain du bilinguisme réel des membres des comités.

Maxime Blanchette-Joncas: Est-ce qu'on peut avoir une évaluation qui est équitable à la fin du processus?

On sait que le système, présentement, est déséquilibré en amont, parce que les chercheurs choisissent l'anglais pour maximiser leurs chances de carrière, de publication et de financement. Comment fait-on pour tenter de trouver un équilibre dans tout ça?

Vincent Larivière: Ce n'est pas simple. Le rapport nous donne plein de recommandations sur les mesures que le gouvernement fédéral peut prendre, mais il faudra aller au-delà de ça. Le fédéral a un devoir d'exemplarité. Ce que je souhaite, bien personnellement, c'est effectivement qu'on adopte ces recommandations, que les provinces agissent dans leurs champs de compétence pour pouvoir améliorer la situation de l'autre côté et, puisque les universités relèvent des provinces, qu'elles fournissent également leur part d'efforts dans tout ça.

Il faut voir le français comme étant un atout pour le Canada, et non pas comme une dépense supplémentaire.

● (1730)

Maxime Blanchette-Joncas: Est-ce que vous aviez suffisamment de données publiques pour mesurer correctement les écarts entre la recherche en français et celle en anglais?

[Traduction]

La présidente: Il vous reste 15 secondes.

[Français]

Vincent Larivière: C'est sûr qu'on n'a pas toutes les données. Toutefois, ce ne sont pas juste des données publiques. Il y a des données qui relèvent de l'écosystème dans son entièreté. Ça semble très simple de vous donner des pourcentages d'articles écrits en français et des trucs comme ça, mais, dans les faits, c'est très compliqué. On travaille toujours un peu avec des cibles mouvantes.

Je vais revenir sur ce qui a été mentionné par mon collègue Jean-Pierre Perreault. La transparence des données est essentielle. Plus il y aura de données publiques disponibles, mieux ce sera pour la situation.

[Traduction]

La présidente: Je vous remercie.

Nous allons maintenant passer à notre deuxième série de questions. Ce sera une série de questions écourtée en raison du temps.

Le temps sera réparti de la manière suivante: trois minutes pour M. Ho, trois minutes pour M. Eyolfson, puis une minute et demie pour M. Blanchette-Joncas. Nous terminerons ensuite avec ce groupe de témoins.

Sur ce, nous allons céder la parole à M. Ho, pour trois minutes.

Vincent Ho: Dans ce soi-disant rapport sur la diffusion d'information scientifique en français, le vocabulaire lié à l'idéologie DEI, tel que « diversité de genre », « racisé », et « équité », est utilisé plus de 60 fois. En réalité, le rapport au complet se lit comme un manuel sur la DEI, car ses recommandations invitent à plusieurs reprises le gouvernement fédéral à mettre en place davantage de bourses d'études attribuées en fonction de l'origine ethnique, ainsi que des quotas de recrutement basés sur l'origine ethnique pour les professeurs, afin supposément de garantir davantage de justice sociale pour la prochaine génération.

Monsieur Larivière, vous êtes co-auteur de ce rapport. Je voudrais maintenant aborder votre engagement de longue date en tant que conseiller en matière de DEI dans le cadre de la politique de recherche canadienne, notamment au travers de votre participation, pendant trois ans, au Comité consultatif sur les politiques d'équité, de diversité et d'inclusion. Ce comité a pour mandat de conseiller les comités chargés de la gouvernance et le Secrétariat des programmes interorganismes à l'intention des établissements sur la mise en œuvre de mesures visant à atteindre les objectifs d'équité, de diversité et d'inclusion dans tous les programmes administrés par le Secrétariat.

Selon vous, quel était le problème avec les programmes de Chaires de recherche du Canada à l'époque qui a nécessité la mise en place de mesures d'équité démographique?

[Français]

Vincent Larivière: Je vous remercie de votre soi-disant question.

Effectivement, il y a des préoccupations relatives à l'équité dans l'espace scientifique canadien. À l'époque, il y avait certains groupes qui étaient sous-représentés dans l'attribution des chaires de recherche du Canada. Je vais être très bref là-dessus, parce que ce n'est pas l'objet de mon intervention ici. Il faut voir la diversité...

[Traduction]

Vincent Ho: En réalité, cela est étroitement lié à l'objet de votre intervention, car les professeurs et les étudiants francophones peuvent postuler aux programmes de Chaires de recherche du Canada.

Vous avez mentionné que le problème réside dans la sous-représentation de certains groupes identitaires. Néanmoins, si une université n'atteint pas ne serait-ce qu'un seul des objectifs requis en matière de parité féminine et d'équité entre les genres au sein des groupes, des personnes issues de minorités ethniques, des populations autochtones ou des personnes en situation de handicap, le programme fédéral peut limiter les nouvelles candidatures aux personnes s'identifiant à un groupe désigné pour lequel cette université présente un déficit. Cela signifie qu'il interdit aux personnes de certaines origines ethniques de postuler jusqu'à ce que l'objectif soit atteint. Si celui-ci n'est pas atteint, le financement fédéral accordé à ces universités sera réduit.

Vous parlez de sous-représentation, mais les programmes de Chaires de recherche du Canada comptent désormais 53,6 % de femmes et de titulaires de chaires œuvrant en faveur de l'égalité des genres, contre un objectif affiché de 51 %; 34 % des titulaires sont issus de minorités ethniques, par rapport à un objectif de 22 %. Maintenant que la sous-représentation n'existe plus, s'agit-il simplement de mener une nouvelle croisade en faveur de l'idéologie DEI? Quand tout cela prendra-t-il fin ?

[Français]

Vincent Larivière: Je ne sais pas de quoi vous parlez. Qu'est-ce qui serait cette nouvelle croisade?

Je peux vous donner un chiffre, par contre. Dans le rapport que nous avons écrit, le mot « français » est là plus de 1 000 fois. On peut compiler à peu près n'importe quelles statistiques sur des mots. Ce rapport-là comporte une dimension sur les personnes racisées. C'est un sous-ensemble, parce qu'on a vu qu'il y avait des enjeux spécifiques...

[Traduction]

Vincent Ho: Je comprends, mais le rapport mentionne...

La présidente: Merci de ne parler qu'à tour de rôle.

Monsieur Ho, veuillez laisser le témoin répondre à votre question.

Vincent Larivière: Je suis censé avoir un peu de temps pour répondre à la question qu'on me pose.

Vincent Ho: Bon, comme le témoin ne veut pas réellement répondre à ma question, je vais passer à autre chose.

La présidente: D'accord, mais il ne vous reste que 14 secondes.

Vincent Ho: Le rapport évoque l'adoption de projets de thèse de doctorat en génie et en technologies menés par des personnes issues des communautés autochtones et noires. Qu'entendez-vous concrètement par « génie noir » et « génie autochtone »? Je rappelle que c'est bien vous qui avez corédigé ce rapport.

[Français]

Vincent Larivière: Ici, on ne parle pas de l'objet qui est racisé. On parle des personnes qui font de la recherche ou qui sont dans des programmes de...

[Traduction]

La présidente: Monsieur Ho, je suis désolée de vous interrompre, mais votre temps de parole est écoulé.

Nous allons maintenant céder la parole à M. Eyolfson pour un maximum de trois minutes.

Doug Eyolfson (Winnipeg-Ouest, Lib.): Merci, madame la présidente.

Je tiens tout d'abord à remercier tous les invités pour leur présence parmi nous aujourd'hui.

Je tiens à rassurer nos témoins: tous les membres du Comité ne considèrent pas que la diversité, l'équité et l'inclusion soient, en réalité, des concepts tabous.

Ma première question s'adresse à M. Larivière.

Vous avez parlé de la difficulté pour nos chercheurs de publier en français à l'international en raison de la plus grande reconnaissance de l'anglais. Le rapport contient d'ailleurs un certain nombre de recommandations sur la manière dont nous pouvons aider nos chercheurs francophones.

Avez-vous des idées sur la manière dont le gouvernement canadien pourrait renforcer le prestige et la visibilité de la langue française dans le domaine de la recherche sur la scène internationale?

● (1735)

[Français]

Vincent Larivière: Je vous remercie beaucoup de la question.

Le premier élément — et c'est mentionné dans le rapport —, c'est évidemment le soutien à nos infrastructures de diffusion, donc le soutien à nos propres revues. Les revues savantes, on peut les diviser en deux catégories: il y a celles qui appartiennent à des maisons d'édition commerciales, qui, dans la plupart des cas, favorisent l'anglais, et il y a celles qui, disons, appartiennent à des universités, des sociétés savantes ou, en gros, des regroupements...

[Traduction]

La présidente: Monsieur Larivière, je suis désolée de vous interrompre, mais je crois que nous avons un problème d'interprétation.

• (1735)

(Pause)

• (1735)

La présidente: Nous reprenons nos travaux.

Monsieur Larivière, vous avez la parole.

[Français]

Vincent Larivière: Merci beaucoup.

En gros, il y a deux types d'interventions qui peuvent être faites par le gouvernement fédéral pour assurer la position que vous mentionnez.

La première intervention, c'est de soutenir les infrastructures, de s'assurer que nos revues, les revues qui nous appartiennent, qui appartiennent à la communauté, sont bien financées et peuvent rivaliser, en matière de vitesse de diffusion et de qualité de l'infrastructure de diffusion, avec les revues commerciales. Donc, ça, c'est l'aspect technique et financier.

L'autre aspect est plus symbolique. C'est de s'assurer que nos organismes de financement, effectivement, reconnaissent la littérature en français comme étant à priori aussi bonne que celle qui est publiée en anglais. On revient toujours aux critères d'évaluation, mais on ne peut pas travailler seulement sur l'aspect économique, il faut aussi travailler sur l'aspect symbolique. C'est un élément qui, effectivement, relève du fédéral, mais pas seulement du fédéral. C'est un élément qui relève de l'ensemble de la communauté scientifique, mais au sujet duquel le fédéral peut prendre un rôle de leader et devrait prendre un rôle de leader.

• (1740)

[Traduction]

La présidente: Il vous reste 30 secondes.

Doug Eyolfson: Je ne pense pas pouvoir trouver d'autres questions auxquelles on peut répondre en 30 secondes.

Merci beaucoup de votre temps.

La présidente: Nous allons terminer avec M. Blanchette-Joncas pour 90 secondes. Allez-y, s'il vous plaît.

[Français]

Maxime Blanchette-Joncas: Madame la présidente, je demanderais le consentement unanime de mes collègues pour obtenir mon temps de parole complet de deux minutes trente secondes.

[Traduction]

La présidente: En raison du temps, nous avons dû raccourcir la deuxième série de questions. J'ai accordé trois minutes aux députés conservateurs, et trois minutes aux députés libéraux. Compte tenu de cela, votre temps de parole sera d'une minute et demie.

[Français]

Maxime Blanchette-Joncas: Madame la présidente, dans ce cas, est-ce que c'est possible de prolonger la rencontre du Comité? Est-ce que nous avons les ressources nécessaires?

[Traduction]

La présidente: Avons-nous le consentement unanime pour accorder deux minutes et demie à M. Blanchette-Joncas?

Des députés: Non.

La présidente: Nous n'avons pas le consentement unanime.

Il vous reste 90 secondes.

[Français]

Maxime Blanchette-Joncas: Dans ce cas, madame la présidente, je soulèverai une question de privilège. J'aimerais comprendre pourquoi vous n'avez pas consulté les membres du Comité avant de réduire le temps de parole pour le deuxième tour.

[Traduction]

La présidente: Lorsque nous avons entamé la deuxième série de questions, j'ai indiqué qu'il y aurait trois minutes, trois minutes et une minute et demie. Je vous ai donné un préavis suffisant.

Merci. Allez-y, s'il vous plaît.

[Français]

Maxime Blanchette-Joncas: Madame la présidente, c'est une question de privilège pour moi.

[Traduction]

La présidente: Il ne s'agit pas d'une question de privilège. Le temps du Comité est réparti entre tous les partis, et cela a été fait en fonction du temps disponible. Ce n'est pas la première fois que cela se produit. Compte tenu du temps dont nous disposons — nous avons quatre invités pour ce groupe, ce qui représente cinq minutes supplémentaires pour les déclarations liminaires —, nous avons dû raccourcir ce tour, et voilà où nous en sommes.

[Français]

Maxime Blanchette-Joncas: Voici ma question pour vous: est-ce que nous avons les ressources pour prolonger la séance du Comité?

[Traduction]

La présidente: Si nous présentons la demande maintenant, nous devrons vérifier. Cela prendra beaucoup de temps...

Plusieurs députés ne sont pas disponibles, car ils doivent bientôt prendre l'avion pour retourner dans leur circonscription.

Monsieur Dhaliwal, vous avez levé la main.

Sukh Dhaliwal (Surrey Newton, Lib.): Madame la présidente, vous faites un excellent travail. Vous avez le pouvoir discrétionnaire de faire ce que vous faites, et vous faites ce qu'il faut. Continuons plutôt que de perdre encore du temps là-dessus.

La présidente: Merci.

Je n'ai pas le consentement pour prolonger la réunion.

Monsieur Blanchette-Joncas, vous avez 90 secondes. Allez-y, s'il vous plaît.

[Français]

Maxime Blanchette-Joncas: Monsieur Larivière, dans notre étude précédente sur la concentration du financement, vous avez montré que celle-ci peut produire des rendements décroissants. Comment distingue-t-on une concentration qui récompense réellement l'excellence d'une concentration qui reproduit notamment les avantages qui sont déjà acquis, comme le financement antérieur, le prestige, voire les infrastructures et les réseaux?

Vincent Larivière: On ne le peut pas.

Maxime Blanchette-Joncas: C'est bien reçu.

Les données permettent-elles aujourd'hui d'isoler l'effet propre de la langue de celui de la discipline, de la taille ou du prestige de l'établissement?

Vincent Larivière: Sur quoi porterait l'effet dont vous parlez?

Maxime Blanchette-Joncas: Je parle de ce qui est démontré quant à l'effet du prestige ou de la discipline. Est-ce qu'on est capable d'isoler un tel élément et de dire que c'est un critère en particulier qui fait qu'il y a cette concentration du financement et qui crée des déséquilibres structurels, notamment?

Vincent Larivière: Est-ce que vous voulez parler de ce qui se passe à l'échelle des universités?

Maxime Blanchette-Joncas: C'est exact.

Vincent Larivière: C'est une bonne question. Honnêtement, je n'ai pas de résultats là-dessus. On peut penser qu'il y a certains facteurs, mais je n'ai pas de résultats là-dessus. Ça prend des études.

Maxime Blanchette-Joncas: Merci.

Madame la présidente, je vous avise que je vais déposer la motion suivante:

Que, dans le cadre de l'étude sur le rapport du Groupe consultatif externe sur la création et la diffusion d'information scientifique en français, le Comité permanent de la science et de la recherche invite le ministre de l'Identité et de la Culture canadiennes et ministre responsable des Langues officielles, l'honorable Marc Miller, et la ministre de l'Industrie et ministre responsable de Développement économique Canada pour les régions du Québec, l'honorable Mélanie Joly, à comparaître pendant deux heures afin de discuter du rapport « Recherche en

français et égalité réelle: une occasion à saisir » et des suites que le gouvernement entend y donner.

● (1745)

[Traduction]

La présidente: Allez-y, monsieur Deschênes-Thériault.

[Français]

Guillaume Deschênes-Thériault: Merci, madame la présidente.

Il est 17 h 45. On vient de perdre encore du temps précieux pour tous les membres du Comité. Je pense qu'il est important de respecter le fait qu'il y a des gens qui ont des vols à prendre. On manque de respect de façon régulière, je pense, au bon déroulement du Comité. Donc, je propose d'ajourner le débat sur la motion.

[Traduction]

La présidente: Nous avons une motion d'ajournement du débat. Elle ne peut pas faire l'objet d'un débat, alors nous allons passer au vote.

(La motion est adoptée par 10 voix contre 1.)

La présidente: Le débat est ajourné.

Allez-y, monsieur Deschênes-Thériault.

[Français]

Guillaume Deschênes-Thériault: Je propose que la séance soit levée.

[Traduction]

La présidente: Avons-nous le consentement unanime pour lever la séance? Non.

D'accord, nous allons maintenant passer au vote.

(La motion est adoptée par 10 voix contre 1.)

La présidente: Merci à tous nos invités.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>